First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001
SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Energy, the Environment and Natural Resources

Chair:
The Honourable NICHOLAS W. TAYLOR

Tuesday, June 5, 2001

Issue No. 11

Third and last meeting on:
Bill C-3, An Act to amend the Eldorado Nuclear Limited Reorganization and Divestiture Act and the Petro-Canada Public Participation Act

and

Third and last meeting on:
Bill C-4, An Act to establish a foundation to fund sustainable development technology

APPEARING:
The Honourable Ralph E. Goodale, P.C., M.P., Minister of Natural Resources and Minister responsible for the Canadian Wheat Board

INCLUDING:
THE FOURTH REPORT AND
THE FIFTH REPORT
OF THE COMMITTEE

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-septième législature, 2001
SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent de l'

Énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Président:
L'honorable NICHOLAS W. TAYLOR

Le mardi 5 juin 2001

Fascicule nº 11

Troisième et dernière réunion concernant:
Le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada
et
Troisième et dernière réunion concernant:
Le projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable

COMPARAÎT:
L'honorable Ralph E. Goodale, c.p., député, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé

Y COMPRIS:
LE QUATRIÈME RAPPORT ET
LE CINQUIÈME RAPPORT
DU COMITÉ

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Nicholas W. Taylor, *Chair*

The Honourable Mira Spivak, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Adams
Banks
Buchanan, P.C.
* Carstairs, P.C.
(or Robichaud, P.C.)
Christensen
Cochrane
Eyton
Finnerty
Kelleher, P.C.
Kenny
* Lynch-Staunton
(or Kinsella)
Sibbeston

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: L'honorable Nicholas W. Taylor

Vice-présidente: L'honorable Mira Spivak

et

Les honorables sénateurs:

Adams
Banks
Buchanan, c.p.
* Carstairs, c.p.
(ou Robichaud, c.p.)
Christensen
Cochrane
Eyton
Finnerty
Kelleher, c.p.
Kenny
* Lynch-Staunton
(ou Kinsella)
Sibbeston

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 5, 2001

(22)

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources met at 5:50 p.m. this day, in Room 257 East Block, the Chair, the Honourable Nicholas W. Taylor, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Banks, Buchanan, P.C., Christensen, Cochrane, Finnerty, Kenny, Sibbeston, Spivak and Taylor (10).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Lynne Myers, Research Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on May 10, 2001, the committee proceeded to study Bill C-3. *(See Issue No. 10, Tuesday, May 29, 2001 for full text of the Order of Reference.)*

APPEARING:

The Honourable Ralph E. Goodale, P.C., M.P., Minister of Natural Resources and Minister responsible for the Canadian Wheat Board.

At 5:56 p.m., the committee suspended.

At 6:20 p.m., the committee resumed.

WITNESSES:

Officials from Natural Resources Canada:

Peter A. Brown, Director, Uranium and Radioactive Waste Division;

Don Cunningham, Economist, Economic and Fiscal Analysis Division, Energy Policy Branch;

Anne-Marie Fortin, Legal Counsel, Legal Services.

The witnesses made a presentation and answered questions.

It was agreed — That the steering committee look at the question of invoking rule 94 of the *Rules of the Senate* and make a recommendation to the committee.

It was agreed — That the committee dispense clause-by-clause consideration of Bill C-3 and report this Bill without amendment.

At 6:45 p.m., the committee, pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on May 2, 2001, proceeded to study Bill C-4. *(See Issue No. 9, Tuesday, May 15 and Thursday, May 17, 2001, for full text of the Order of Reference)*.

APPEARING:

The Honourable Ralph E. Goodale, P.C., M.P., Minister of Natural Resources and Minister responsible for the Canadian Wheat Board.

At 7:45 p.m., the committee suspended.

At 7:50 p.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 5 juin 2001

(22)

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 50, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Nicholas W. Taylor (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Banks, Buchanan, c.p., Christensen, Cochrane, Finnerty, Kenny, Sibbeston, Spivak et Taylor (10).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Watt (1).

Également présente: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: Lynne Myers, attachée de recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 10 mai 2001, le comité poursuit son étude du projet de loi C-3. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule nº 10 du mardi 29 mai 2001.*)

COMPARAÎT:

L'honorable Ralph E. Goodale, c.p., député, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

À 17 h 56, le comité suspend ses travaux.

À 18 h 20, le comité reprend ses travaux.

TÉMOINS:

Hauts fonctionnaires de Ressources naturelles Canada:

Peter A. Brown, directeur, Division de l'uranium et des déchets radioactifs;

Don Cunningham, économiste, Division de l'analyse économique et fiscale, Direction de la politique énergétique;

Anne-Marie Fortin, conseillère juridique, Services juridiques.

Les témoins font un exposé, puis répondent aux questions.

Il est entendu — Que le comité directeur envisagera la possibilité d'invoquer l'article 94 du *Règlement du Sénat* et fera une recommandation au comité.

Il est entendu — Que le comité saute l'étude article par article du projet de loi C-3 et qu'il fera rapport du projet de loi à l'étude sans amendement.

À 18 h 45, le comité poursuit, en conformité avec l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 2 mai 2001, l'examen du projet de loi C-4. *(Le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule nº 9 du mardi 15 mai et du jeudi 17 mai 2001.)*

COMPARAÎT:

L'honorable Ralph E. Goodale, c.p., député, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

À 19 h 45, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 50, le comité reprend ses travaux.

WITNESSES:

Officials from Natural Resources Canada:

Graham R. Campbell, Director General, Office of Energy Research and Development;

Anne-Marie Fortin, Legal Counsel, Legal Services.

The witnesses made a presentation and answered questions.

It was agreed — That the committee proceed *in camera*.

It was agreed — That the committee append the proposed observations to the report on Bill C-4.

It was agreed — That the committee resume in public.

It was agreed — That the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-4.

It was agreed — That the title stand postponed.

It was agreed — That clause 1 stand postponed.

It was agreed — That clauses 2 to 8 carry.

It was agreed — That clauses 9 to 24 carry.

It was moved by the Honourable Senator Cochrane — That Bill C-4, in clause 32, be amended by replacing lines 36 to 47 on page 17 and lines 1 to 3 on page 18 with the following:

"liquidation shall be paid to the Receiver General."

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived.

It was agreed — That clause 32 carry.

It was moved by the Honourable Senator Cochrane — That Bill C-4, in clause 30, be amended by replacing lines 41 and 42 on page 16 with the following:

"(*c*) a detailed statement of eligible projects for which funding was provided and of the extent to which these projects may lead to measurable gains in respect to air quality and sustainable development".

After debate, the question put on the amendment, it was negatived.

It was agreed — That clause 30 carry.

It was agreed — That clauses 25 to 29 carry.

It was agreed — That clause 31 carry.

It was moved by the Honourable Senator Cochrane — That Bill C-4 be amended by adding after lines 6 on page 18 the following new clause:

"33.1 For the purposes of the *Access to Information Act*, the Foundation is deemed to be a government institution within the meaning of section 3 of that Act."

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived.

It was agreed — That clause 33 carry.

It was agreed — That clause 34 carry.

It was agreed — That clauses 35 to 40 carry.

TÉMOINS:

Hauts fonctionnaires de Ressources naturelles Canada:

Graham R. Campbell, directeur général, Bureau de recherche-développement énergétique;

Anne-Marie Fortin, conseillère juridique, Services juridiques.

Les témoins font un exposé, puis répondent aux questions.

Il est entendu — Que le comité poursuit ses délibérations à huis clos.

Il est entendu — Que le comité annexe les observations proposées au rapport sur le projet de loi C-4.

Il est entendu — Que le comité reprend ses délibérations publiques.

Il est entendu — Que le comité fait l'étude article par article du projet de loi C-4.

Il est entendu — Que le titre est reporté.

Il est entendu — Que l'article 1 est reporté.

Il est entendu — Que les articles 2 à 8 sont adoptés.

Il est entendu — Que les articles 9 à 24 sont adoptés.

Il est proposé par l'honorable sénateur Cochrane — Que le projet de loi C-4, à l'article 32, soit modifié par substitution, aux lignes 36 à 47, à la page 17, de ce qui suit:

«le fruit de la liquidation est versé au Receveur général».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.

Il est entendu — Que l'article 32 est adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Cochrane — Que le projet de loi C-4, à l'article 30, soit modifié par substitution aux lignes 42 et 43, à la page 16, de ce qui suit:

« *c*) un état détaillé des projets admissibles auxquels des sommes ont été octroyées et de la mesure dans laquelle ces projets ont procuré des gains mesurables en ce qui concerne la qualité de l'air et le développement durable; ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.

Il est entendu — Que l'article 30 est adopté.

Il est entendu — Que les articles 25 à 29 sont adoptés.

Il est entendu — Que l'article 31 est adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Cochrane — Que le projet de loi C-4 soit modifié par l'ajout, après la ligne 7, à la page 18, de la nouvelle disposition suivante:

«33.1 Aux fins de la *Loi sur l'accès à l'information*, la Fondation est considérée comme une institution fédérale au sens de l'article 3 de cette loi.»

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.

Il est entendu — Que l'article 33 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 34 est adopté.

Il est entendu — Que les articles 35 à 40 sont adoptés.

It was agreed — That clause 1 carry.

It was agreed — That the title carry.

It was agreed — That the Bill carry.

It was agreed — That the Bill be reported with observations to the Senate, at the next sitting.

At 8:30 p.m., it was agreed — That the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est entendu — Que l'article 1 est adopté.

Il est entendu — Que le titre est adopté.

Il est entendu — Que le projet de loi est adopté.

Il est entendu — Qu'il sera fait rapport du projet de loi avec des observations au Sénat, lors de la prochaine séance.

À 20 h 30, il est entendu — Que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Michel Patrice

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Wednesday, June 6, 2001

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-3, An Act to amend the Eldorado Nuclear Limited Reorganization and Divestiture Act and the Petro-Canada Public Participation Act, has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, May 10, 2001, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Wednesday, June 6, 2001

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-4, An Act to establish a foundation to fund sustainable development technology, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, May 2nd, 2001, examined the said Bill and now reports the same without amendment, but with observations which are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mercredi 6 juin 2001

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 10 mai 2001, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le mercredi 6 juin 2001

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 2 mai 2001, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

NICHOLAS W. TAYLOR

Chair

APPENDIX

The actions of the Government of Canada in creating a private sector corporation as a stand in for the Foundation now proposed in Bill C-4, and the depositing of $100 million of taxpayer's money with that corporation, without the prior approval of parliament is an affront to members of both Houses of Parliament. The Committee requests that the Speaker of the Senate notify the Speaker of the House of Commons of the dismay and concern of the Senate with this circumvention of the parliamentary process.

ANNEXE

Les actions du Gouvernement du Canada, qui a créé une entreprise privée pour asseoir la Fondation dont la création est proposée dans le projet de loi C-4 et qui a déposé auprès de cette entreprise 100 millions de dollars provenant de la bourse des contribuables, sans obtenir au préalable l'autorisation du Parlement, constituent un affront aux parlementaires des deux Chambres. Le Comité demande que le Président du Sénat informe le Président de la Chambre des communes, de la consternation et de l'inquiétude que ce contournement du processus parlementaire causent au Sénat.

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 5, 2001

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-4, to establish a foundation to fund sustainable development technology, and Bill C-3, to amend the Eldorado Nuclear Limited Reorganization and Divestiture Act and the Petro-Canada Public Participation Act, met this day at 5:50 p.m. to give consideration to the bills.

Senator Nicholas W. Taylor (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: This meeting is to consider both Bill C-3 and Bill C-4. Bill C-3 amends the Eldorado Nuclear Limited Reorganization and Divestiture Act and the Petro-Canada Public Participation Act. It will basically change the ownership percentages.

I believe that we plumbed the depths of the bills in earlier meetings. We heard from the chief executive officers of both companies. This bill is sponsored by Senator Banks.

Are there any questions?

Senator Banks: Mr. Chairman, I would ask that you make that question even more specific. If we are to proceed with clause-by-clause consideration before the minister arrives, I would suggest that you ask for either the unanimous consent of the committee or, in the alternative, if anyone on the committee wishes to ask any question of the minister with respect to Bill C-3.

The Chairman: Does anyone on this side of the table wish to ask a question of the minister concerning Bill C-3?

Senator Adams: I have a question about Petro-Canada and whether the shares of the government will be put on the open market.

The Chairman: The shares they hold are open market shares and they can always be sold.

Senator Adams: Can they be held by either Canadians or for foreigners?

The Chairman: The bill would allow anyone, foreigner or non-foreigner, to own up to 20 per cent. Shares could be sold to a foreign owner or sold on the open market.

Senator Adams: Is there already 25 per cent foreign ownership in Petro-Canada?

The Chairman: That ownership is about 14 per cent.

Senator Banks: I believe 85 per cent is owned by Canadians.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 5 juin 2001

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, devant lequel a été renvoyé le projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable, et le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada, se réunit aujourd'hui à 17 h 50 pour étudier les projets de loi.

Le sénateur Nicholas W. Taylor (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Dans le cadre de la séance d'aujourd'hui, nous allons étudier les projets de loi C-3 et C-4. Le projet de loi C-3 modifie la Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada. Essentiellement, le projet de loi a pour effet de modifier les pourcentages de participation admissible.

À l'occasion de réunions antérieures, nous avons, je crois, étudié en profondeur les rouages des projets de loi. Nous avons entendu les présidents-directeurs généraux des deux sociétés. Le projet de loi est parrainé par le sénateur Banks.

Y a-t-il des questions?

Le sénateur Banks: Monsieur le président, je souhaiterais que vous posiez la question de façon encore plus précise. Si, en attendant l'arrivée du ministre, nous allons procéder à l'étude article par article, je propose que vous demandiez le consentement unanime des membres du comité ou, dans le cas contraire, si des membres souhaitent poser des questions au ministre à propos du projet de loi C-3.

Le président: De ce côté-ci de la table, quelqu'un souhaite-t-il poser une question au ministre à propos du projet de loi C-3?

Le sénateur Adams: J'ai une question à poser au sujet de Petro-Canada. En fait, je veux savoir si le gouvernement va offrir sa participation sur le marché libre.

Le président: Les actions que détient le gouvernement sont des actions qui se transigent sur le marché libre. À ce titre, elles peuvent être vendues en tout temps.

Le sénateur Adams: Peuvent-elles être vendues à des Canadiens ou à des étrangers?

Le président: En vertu du projet de loi, toute personne, qu'elle soit étrangère ou non, pourrait posséder jusqu'à 20 p. 100 des actions. Les actions pourraient être vendues à un propriétaire étranger ou offertes sur le marché libre.

Le sénateur Adams: La participation étrangère dans Petro-Canada est-elle déjà de 25 p. 100?

Le président: Cette participation se situe aux environs de 14 p. 100.

Le sénateur Banks: Je crois que les Canadiens détiennent une participation de 85 p. 100.

Mr. Don Cunningham, Economist, Economic and Fiscal Analysis Division, Natural Resources Canada: It is at least 20 per cent foreign-owned. Approximately a year ago, it was 16 per cent or 17 per cent foreign owned.

The Chairman: The question was how much the Canadian government owns.

Mr. Cunningham: That is 18 per cent.

The Chairman: When they divested in the past, it was done through the public market. I do not know why they would change that procedure.

We could adjourn the meeting again, if you wish. I was hoping to proceed to clause-by-clause examination so that we would only have Bill C-4 left. However, if there are some questions for the minister, I will suspend the meeting until he arrives.

Senator Spivak: I wish to ask something that we asked the head of Petro-Canada. We know that 85 per cent is owned by Canadians. He was quite clear that the reason for lifting the foreign ownership was to encourage investment. That investment will come from the big mutual funds, because that is where the money is. The question I asked was: Of what benefit is that to Canadians? This is a company that was formed with a considerable amount of public investment, and we are changing the law to enable it to be a corporation like any other. That is fine. I asked them about the loans; however, I do not know if we got that straight.

The Chairman: You were talking about PIP grants, which are different.

Senator Banks: What loans? We may be able to answer that question here.

The Chairman: I had a question about any past Petro- Canada loans that had been forgiven by the Canadian government. I was not referring to PIP grants. PIP grants are totally different. My question was concerning a plain, old-fashioned loan.

Senator Spivak: The question remains. We are here to represent the public interest.

The Chairman: I will use my prerogative and suspend the meeting until the minister arrives. Does the staff want to answer questions without the minister here?

Mr. Cunningham: That was one of the questions that you raised, and we did prepare a response.

Senator Spivak: If we are on the public record, it would be a good idea to get the minister who is responsible for this policy to

M. Don Cunningham, économiste, Division de l'analyse économique et fiscale, Ressources naturelles Canada: La participation des étrangers est d'au moins 20 p. 100. Il y a environ un an, elle était de 16 ou de 17 p. 100.

Le président: La question est de savoir à combien se chiffre la participation du gouvernement canadien.

M. Cunningham: Elle est de 18 p. 100.

Le président: Lorsque, par le passé, il a aliéné une participation, le gouvernement est passé par le marché libre. Je me demande pourquoi il modifierait cette fois la procédure.

Si vous le souhaitez, nous pouvons une fois de plus remettre la séance à une date ultérieure. J'espérais que nous allions pouvoir passer à l'étude article par article, auquel cas, il ne nous aurait plus resté que le projet de loi C-4. Si, cependant, vous avez des questions à poser au ministre, je vais suspendre les travaux jusqu'à son arrivée.

Le sénateur Spivak: J'aimerais lui poser une question que nous avons posée au chef de Petro-Canada. Nous savons que la société appartient à des Canadiens dans une proportion de 85 p. 100. Le témoin a indiqué clairement que la majoration du pourcentage de participation étrangère admissible avait pour but d'encourager l'investissement. Cet investissement viendra des grands fonds communs de placement puisque c'est là que sont les capitaux. La question que j'ai posée est la suivante: quel est l'avantage pour les Canadiens? Les contribuables ont investi des sommes considérables dans la création de l'entreprise, et nous modifions maintenant la loi pour lui permettre d'agir comme si elle était une société comme les autres. Fort bien. J'ai posé une question au sujet des prêts. Cependant, j'ignore si nous avons tiré les choses au clair.

Le président: Vous avez fait allusion aux subventions versées dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP), ce qui est différent.

Le sénateur Banks: Quels prêts? Nous pourrons peut-être répondre à la question ici.

Le président: J'avais pour ma part une question au sujet de tout prêt que le gouvernement du Canada aurait par le passé octroyé à Petro-Canada pour ensuite renoncer à sa créance. Je ne faisais pas référence aux subventions versées dans le cadre du PESP. Ces subventions sont une tout autre histoire. Ma question avait trait à un bon vieux prêt tout simple.

Le sénateur Spivak: La question demeure. Nous sommes ici pour défendre l'intérêt public.

Le président: Je vais user de ma prérogative et suspendre nos travaux jusqu'à l'arrivée du ministre. Les membres de son personnel souhaitent-ils répondre aux questions en l'absence du ministre?

M. Cunningham: C'était une des questions que vous avez soulevées, et nous avons préparé une réponse.

Le sénateur Spivak: Si nos propos vont être consignés au compte rendu, nous aurions peut-être intérêt à attendre que le

tell us what benefit there is to Canadians. We understand the benefit to the corporation.

The Chairman: I hear you. You won the day. If the committee members were unanimous, we would be able to proceed to clause-by-clause consideration. However, there is no unanimous consent to do that. Therefore, we will suspend the meeting until the minister arrives.

The sitting of the committee was suspended.

The committee meeting resumed.

The Chairman: We will address Bills C-3 and C-4 in this meeting. We will deal first with Bill C-3.

Senator Adams: Last week, our committee heard from the representatives of Petro-Canada. The government still has an 18 per cent shareholding in Petro-Canada, which amounts to approximately 120,000 shares. After this bill is passed, will those shares be placed on the open market? Is there a regulation that foreigners can only hold up to 25 per cent? Presently foreign ownership is limited to 16 per cent. I know that foreigners, especially Americans, are anxious to buy our oil company shares. Is there a guarantee that foreign ownership cannot go above 25 per cent?

Hon. Ralph E. Goodale, Minister of Natural Resources and Minister Responsible for the Canadian Wheat Board: Under the present law, individual shareholdings are limited to 10 per cent. This legislation proposes to increase that to 20 per cent. In terms of aggregate shareholdings, the present limitation is 25 per cent, and we are proposing to remove that restriction. Under the new law any individual shareholding, whether it is domestic or non-resident, will be limited to 20 per cent.

There is also a clause in the bill which amends section 9 that prohibits groups of shareholders coming together in an association to combine their individual holdings in such a way as to defeat that limitation of 20 per cent.

I believe Mr. Brenneman explained the impact of that limitation in the act. It is intended to safeguard against the situation where a group of shareholders, whether they are domestic or foreign, would come together to act in concert to circumvent the limitation. Section 9 effectively protects against that.

Senator Adams: During the 1980s Petro-Canada did not find much oil in the Arctic or even in the Mackenzie Delta area. Since the 1980s a few Inuvialuit have settled their land claims and we now have the Government of Nunavut. I do not know how interested the Government of Nunavut and the Inuvialuit are in buying shares in Petro-Canada. I would like to protect those 18 per cent of the shares of Petro-Canada. I do not know if those people have money or not. At least those people already have an interest. Some companies are Canadian-owned to the extent of 100 per cent, and others are Canadian-owed 75 per cent with 25 per cent foreign owned. I do not know whether the people in the western Arctic have any majority ownership in oil and gas.

ministre responsable de la politique nous informe des avantages pour les Canadiens. Nous comprenons les avantages pour la société.

Le président: J'entends bien ce que vous dites. Vous avez obtenu gain de cause. Si les membres du comité avaient tous été d'accord, nous aurions pu procéder à l'examen article par article. Cependant, le consentement n'est pas unanime. Nous allons donc suspendre la réunion en attendant l'arrivée du ministre.

Le comité suspend ses travaux.

Le comité reprend ses travaux.

Le président: Dans le cadre de la présente réunion, nous allons étudier les projets de loi C-3 et C-4, à commencer par le premier.

Le sénateur Adams: La semaine dernière, le comité a entendu des représentants de Petro-Canada. Le gouvernement détient toujours une participation de 18 p. 100 dans Petro-Canada, ce qui correspond à environ 120 000 actions. Une fois le projet de loi adopté, ces actions seront-elles offertes sur le marché libre? Y a-t-il une réglementation ayant pour effet de limiter à 25 p. 100 la participation des étrangers? À l'heure actuelle, la participation étrangère n'est que de 16 p. 100. Je sais que des étrangers, des Américains en particulier, sont impatients d'acheter des actions dans nos sociétés pétrolières. Un mécanisme limite-t-il la participation à 25 p. 100?

L'honorable Ralph E. Goodale, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé: En vertu de la loi actuelle, la participation individuelle est limitée à 10 p. 100. Dans le projet de loi, on propose de la porter à 20 p. 100. En ce qui concerne la participation collective, elle se limite aujourd'hui à 25 p. 100, et nous proposons la suppression de cette restriction. En vertu de la nouvelle loi, toute participation individuelle, qu'on ait affaire à des Canadiens ou à des non-résidents, sera limitée à 20 p. 100.

Dans le projet de loi, on retrouve également une disposition qui modifie l'article 9, lequel empêche des groupes d'actionnaires de se réunir pour mettre en commun leur participation individuelle de façon à contourner la limite de 20 p. 100.

Je crois que M. Brenneman a expliqué l'impact de cette restriction dans la loi. Elle vise à empêcher un groupe d'actionnaires, canadiens ou étrangers, d'agir de concert pour contourner la restriction. L'article 9 prévient de façon efficace une telle éventualité.

Le sénateur Adams: Durant les années 80, Petro-Canada n'a pas trouvé beaucoup de pétrole dans l'Arctique ni même dans la région du delta du Mackenzie. Depuis les années 80, quelques Inuvialuits ont réglé leurs revendications territoriales, et le gouvernement du Nunavut a été créé. Je ne sais pas jusqu'à quel point le gouvernement du Nunavut et les Inuvialuits sont intéressés à acheter des actions de Petro-Canada. Pour ma part, j'aimerais protéger cette tranche de 18 p. 100 des actions de Petro-Canada. J'ignore si ces personnes ont de l'argent ou non. Elles ont en tout cas déjà une participation. Certaines sociétés appartiennent à des intérêts canadiens dans une proportion de 100 p 100; dans d'autres cas, la participation des Canadiens est

Perhaps the first to buy has the choice. Is that the way it works with the government?

Mr. Goodale: I gather the question is, what is the government's intention with respect to the 18 per cent of the shares that we own.

Senator Adams: Yes.

Mr. Goodale: When that original divestiture took place a number of years ago, the Government of Canada essentially undertook to conduct itself as a passive shareholder. That is, they did not interfere in the management or the direction of the corporation but simply held its shares in a passive manner. That is how the Government of Canada has conducted itself. We have been asked what our plan is regarding the 18 per cent, and we have indicated on a number of occasions that we propose, at the appropriate time, to dispose of that 18 per cent. We have one objective in mind, and that is to maximize the advantage to the shareholder.

No decision has been made as to when that action will be undertaken. That is a judgment call to be made at some future date. However, we do propose to dispose of that 18 per cent at the appropriate time when, in our judgment, we would maximize the result for taxpayers.

Senator Kenny: Welcome, minister. Following on from Senator Adams' question, what is the case for retaining an interest in Petro-Canada? You talked very much in the future tense. I did not get the impression you had retained an investment counsellor.

Mr. Goodale: They come to me all the time offering their services.

Senator Kenny: They are like that.

Mr. Goodale: It is a judgment call as to when the circumstances are appropriate. Quite frankly, if I were to speculate about timing or, more particularly, if the Minister of Finance were to speculate, because it is the Department of Finance that is legally the shareholder, we would find ourselves inadvertently influencing the marketplace.

There were good and valid public policy reasons for the shareholdings in the first place. Over time, that has changed. Those public policy reasons no longer exist. Accordingly, we would propose to divest the remaining shareholdings whenever the circumstances are right.

I probably should leave it at that, because any speculation on timing might well have an influence on public markets, and I should not do that.

de 75 p. 100, et celle des étrangers, de 25 p. 100. J'ignore si les habitants de l'ouest de l'Arctique détiennent une participation majoritaire dans le secteur pétrolier et gazier. Peut-être le premier acheteur a-t-il la possibilité de choisir. Est-ce ainsi que le gouvernement fonctionne?

M. Goodale: Si j'ai bien compris, ce que vous voulez savoir, ce sont les intentions du gouvernement en ce qui concerne la participation de 18 p. 100 qu'il détient.

Le sénateur Adams: Oui.

M. Goodale: Lorsque, il y a un certain nombre d'années, la première aliénation a eu lieu, le gouvernement du Canada a essentiellement adopté la conduite d'un actionnaire passif, c'est-à-dire qu'il ne s'est ingéré ni dans l'administration ni dans la direction de la société et qu'il s'est contenté de détenir ses actions d'une façon passive. C'est ainsi que le gouvernement du Canada a agi. On nous a demandé quelles étaient nos intentions à propos de notre participation de 18 p. 100, et nous avons indiqué à un certain nombre de reprises que nous proposons de nous défaire, au moment opportun, de cette participation de 18 p. 100. Nous avons un objectif en tête, soit optimiser l'avantage de l'actionnaire.

Aucune décision n'a encore été prise quant au moment où le gouvernement va agir. C'est une décision au jugé que nous prendrons à une date ultérieure. Cependant, nous entendons bel et bien nous défaire, au moment opportun, de cette participation de 18 p. 100 au moment où, à notre avis, les avantages pour les contribuables seront optimaux.

Le sénateur Kenny: Monsieur le ministre, soyez le bienvenu. Pour faire suite à la question du sénateur Adams, j'aimerais savoir comment se justifie le maintien d'une participation dans Petro-Canada? Vous avez beaucoup parlé au futur. Je n'ai pas eu le sentiment que vous aviez retenu les services d'un conseiller en placements.

M. Goodale: Ils frappent continuellement à ma porte pour offrir leurs services.

Le sénateur Kenny: C'est ainsi qu'ils sont.

M. Goodale: C'est une décision au jugé que nous prendrons au moment opportun. Si, franchement, nous devions spéculer au sujet d'une date éventuelle ou si, de façon plus particulière, le ministre des Finances devait se livrer à des spéculations — puisque c'est le ministère des Finances qui, en vertu de la loi, est l'actionnaire —, nous risquerions, par inadvertance, d'influer sur le marché.

Dans un premier temps, la participation se justifiait par des raisons de politiques gouvernementales solides et valides. Au fil des ans, la situation a changé. Ces motifs de politiques gouvernementales ne s'appliquent plus. Ainsi, nous proposons de nous défaire des actions que nous détenons toujours lorsque les circonstances seront favorables.

Il vaut probablement mieux que je n'entre pas davantage dans les détails puisque toute spéculation au sujet du moment de la vente des actions pourrait avoir une influence sur les marchés publics, et je tiens à l'éviter.

Senator Kenny: The government holding has been described as an overhang. You can read "overhang" as being pejorative. When we asked the president of Petro-Canada why it was an overhang and deemed to be one that would reduce the value of the shares so long as the government stood in, he said it had to do with how the government would need to dispose of the shares, that it would need to dispose of them broadly.

Given your goal of maximizing return to the people, was consideration given in the recent past to actually disposing of the shares in a lump, or in larger lumps than is currently contemplated?

Mr. Goodale: Senator, at this stage, in terms of methodology for the disposal of the shares, all options are open. No option has been either accepted or rejected. Our guiding principle will be: How can we, at the right time, dispose of these holdings to maximize the return to the shareholders?

Senator Kenny: Perhaps I misunderstand. Are you saying that the government can dispose of 18 per cent to one entity?

Mr. Goodale: Hypothetically, that is possible, if the price is right.

Senator Kenny: This is an important distinction. Perhaps the minister should seek counsel on this. If you want advice, go ahead.

Mr. Goodale: I wanted to check as to whether there was any legal restriction that would prevent us from doing that. There is none to my knowledge at this moment.

Senator Kenny: Certainly, I thought the gist of the testimony of the president of Petro-Canada when he appeared before the committee the other day was that he viewed the holding as being an overhang, and there would be restrictions on the number of shares that could be sold to any individual, therefore, there was no control premium potentially there.

I put the question to him: Why do you view this as an overhang and potentially negative and, on the other hand, someone who picks up 18 per cent of Petro-Canada has a control premium?

Mr. Goodale: I am not exactly sure what the line of questioning was with respect to Mr. Brenneman, but he may have been referring to the fact that, with a government as a shareholder, the agility and the attractiveness of Petro-Canada in the commercial market is obviously affected, and other players in the commercial marketplace with whom Petro-Canada would be competing do not have that limitation or that situation to cope with. It has been the judgment in the marketplace that, when there is a government shareholder involved, the flexibility of the company, the agility of the company, its ability to move with

Le sénateur Kenny: On a qualifié la participation du gouvernement d'offre excédentaire. L'expression «offre excédentaire» peut s'entendre de façon péjorative. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il s'agissait d'une offre excédentaire qui, croit-on, aura pour effet de réduire la valeur des actions tant et aussi longtemps que le gouvernement restera présent dans le décor, le président de Petro-Canada a déclaré que le phénomène avait à voir avec la façon dont le gouvernement se départira de ses actions, c'est-à-dire qu'il devra s'en départir en général.

Étant donné que vous avez pour but d'optimiser le rendement des contribuables, avez-vous récemment envisagé de vous défaire de vos actions en un seul bloc ou en blocs plus conséquents que ce qu'on envisage aujourd'hui?

M. Goodale: En ce qui concerne la méthode que le gouvernement utilisera pour se départir de ses actions, sénateur, toutes les possibilités sont pour l'heure sur la table. Aucune option n'a été acceptée ni rejetée. Le principe qui nous guidera sera le suivant: comment, au moment opportun, pouvons-nous nous défaire de ces actions de manière à optimiser le rendement des actionnaires?

Le sénateur Kenny: Peut-être que je m'abuse. Êtes-vous en train de nous dire que le gouvernement pourrait vendre sa participation de 18 p 100 à une seule et même entité?

M. Goodale: Sur le plan hypothétique, c'est possible, à condition que le prix soit satisfaisant.

Le sénateur Kenny: Il s'agit là d'une distinction importante. Peut-être le ministre devrait-il demander conseil à ce sujet. Si vous avez besoin de conseils, ne vous gênez pas.

M. Goodale: Je voulais simplement vérifier s'il existe des restrictions législatives susceptibles de nous empêcher d'agir de la sorte. À ma connaissance, il n'y en a pas.

Le sénateur Kenny: Il est certain que l'essentiel du témoignage que le président de Petro-Canada a livré lorsqu'il a comparu devant le comité tenait au fait que la participation constituait selon lui une offre excédentaire et qu'on imposerait des limites au nombre d'actions qui pourraient être vendues à tout particulier. Dans ce cas, il n'y avait donc pas de possibilité de prime de prise de contrôle.

Je lui ai demandé si, à ses yeux, il pouvait s'agir d'une offre excédentaire éventuellement dangereuse et si, par ailleurs, la société qui ferait l'acquisition de la participation de 18 p. 100 dans Petro-Canada se retrouverait avec une prime de prise de contrôle.

M. Goodale: Je ne suis pas tout à fait au courant de la nature des questions qui ont été posées à M. Brenneman, mais il a peut-être fait allusion au fait que la souplesse et l'attrait de Petro-Canada au sein du marché commercial sont manifestement touchés par la présence du gouvernement à titre d'actionnaire et que d'autres intervenants du marché que concurrence Petro-Canada ne font pas face à une telle limite ni à une telle situation. Lorsque le gouvernement compte parmi les actionnaires, le marché est d'avis que la souplesse de la société, sa marge de manoeuvre et sa capacité d'agir dans le dossier d'éventuelles

respect to potential acquisitions and other corporate arrangements, is constrained and therefore Petro-Canada's position may be undervalued.

Senator Kenny: I will wrap up by simply saying that I did not see one director being the drag, and I can see how PEMEX or other similar companies seem to be able to manage their affairs without having a problem.

My question was about the way that you would dispose of the shares, and my impression was that there was no possibility of them being sold in a block. If they can go in a block, I would be glad to know that. I have no further questions.

The Chairman: There is no guarantee that the government will dispose of the shares.

Senator Kenny: The minister stated that he wants to maximize the value.

The Chairman: Maximizing the value may mean holding the shares.

Senator Spivak: That would be contradictory to the statement that the company is lacking in agility — whatever that means.

Petro-Canada is repeatedly mentioned in the business press as a takeover target. I have a two-part question. One part relates to the concerns of the chairman. Since the Canadian taxpayer has contributed to Petro-Canada, at least to the establishment of Petro-Canada, do you feel that, by the sale of 18 per cent of the shares, Canadian citizens or taxpayers will benefit from this proposal? In other words, the chairman of Petro-Canada told us quite frankly that what they were looking for in terms of removing the foreign ownership restrictions was American investment, because that was where it was going to come from.

My question is, what is the benefit? Perhaps you could put on the record the benefit to the Canadian taxpayer of this bill that we are considering, because we are all supposed to be around the table protecting the public interest, as are you. What is the value?

The second part of my question is: Are there forgivable loans involved here?

Mr. Goodale: First, senator, I am absolutely confident that when the final 18 per cent, which is presently in government hands, is disposed of, the value from that transaction or transactions, coupled with the value that the government has already received in terms of the previous disposition of holdings, will be very handsome when compared to what the government has put in over the years. In terms of money in, money out, the results will be very positive from the point of view of the taxpayer.

Second, it is fair to say that, during its early years prior to privatization, Petro-Canada performed an important function, part of it is a public policy function that served Canada extremely well. There are lasting dividends from that.

acquisitions ou d'autres ententes organisationnelles, sont limitées. Voilà pourquoi Petro-Canada serait sous-évaluée.

Le sénateur Kenny: En guise de conclusion, je me contenterai de dire que je n'ai jamais rencontré un administrateur qui se laissait tirer l'oreille, et je constate que PEMEX ou d'autres sociétés analogues semblent en mesure d'administrer leurs affaires sans difficulté.

Ma question portait sur la manière dont vous entendez vous défaire de vos actions, et j'avais l'impression que vous ne pourriez pas vous en défaire d'un seul bloc. Le cas échéant, j'aimerais être mis au courant. Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Rien ne garantit que le gouvernement ne se départira de ses actions.

Le sénateur Kenny: Le ministre a déclaré qu'il souhaite optimiser le rendement.

Le président: C'est peut-être en conservant ses actions que le gouvernement optimisera son rendement.

Le sénateur Spivak: Ce faisant, le gouvernement irait à l'encontre de la déclaration selon laquelle la société manque de souplesse — quel que soit le sens qu'on donne à l'expression.

Dans la presse commerciale, on a à maintes occasions évoqué Petro-Canada comme cible d'une éventuelle prise de contrôle. Ma question comporte deux volets. Le premier a trait aux préoccupations du président. Puisque le contribuable canadien a contribué à Petro-Canada, au moment de l'établissement de la société, tout au moins, êtes-vous d'avis que la vente de la participation de 18 p. 100 profitera aux citoyens ou aux contribuables canadiens? En d'autres termes, le président de Petro-Canada nous a franchement avoué qu'il souhaitait la levée des restrictions imposées à la participation étrangère pour favoriser l'investissement américain parce que c'est de là qu'il viendra.

Ma question est la suivante: quel est notre avantage? Peut-être pourriez-vous aux fins du compte rendu préciser les avantages du projet de loi à l'étude pour le contribuable canadien parce que les personnes assises autour de la table sont sensées, comme vous, défendre l'intérêt public. Quel est l'avantage?

Le deuxième volet de ma question est le suivant: le gouvernement a-t-il renoncé à des créances?

M. Goodale: Premièrement, sénateur, je suis tout à fait convaincu que, au moment de l'aliénation finale de la participation de 18 p. 100 que détient aujourd'hui le gouvernement, la valeur de la transaction ou des transactions, conjuguée au rendement que le gouvernement a déjà tiré des aliénations précédentes de ses actions, sera plutôt satisfaisante, compte tenu des sommes investies par le gouvernement au fil des ans. Au chapitre des déboursés et des rentrées, les résultats seront très positifs pour le contribuable.

Deuxièmement, il est juste de dire que, durant les années qui ont précédé sa privatisation, Petro-Canada s'est acquittée d'une fonction importante dont une partie, liée à la politique gouvernementale, a extrêmement bien servi le Canada. Cette situation nous a procuré des dividendes durables.

Third, after the divestiture, we will have a major corporation that has a long and very successful record in oil and gas that will be headquartered in Canada, specifically in Calgary. A majority of its directors will be Canadian. It will be one of the most significant players in the Canadian oil patch as a flagship enterprise. All of that taken together, the cash-in cash-out equation will be positive; the public policy function that was performed historically under different circumstances which have now changed was a very valuable function for Canada; and with the change, Petro-Canada will be a significant player and one that will provide a great deal of ongoing credit to Canada.

Senator Spivak: You will forgive me, minister, with respect, but the money-in and the money-out situation depends on how the Government of Canada spends it, especially if it spends it only in supporting Bombardier and not the western farm economy. That is a gratuitous comment.

If Petro-Canada is a target for takeover by an American source because of our dollar, how is this fulfilling a public policy objective? There is constant speculation in the press about such events happening to many of the oil companies. I assume that the initial public policy was to create a major Canadian company in oil and gas. If by removing these restrictions you succeed in the sale of Petro-Canada to American interests, even if the headquarters is in Calgary and even if there are Canadian directors but it is basically controlled out of the country, is that a good thing? Is this key to the industrial strategy of Canada?

Mr. Goodale: This is a matter of confidence, in part. Petro-Canada has grown to a certain stage in its development. As a result of this overhang or continuing participation of the government shareholder, Petro-Canada has reached the glass ceiling. The company is performing well, but its future ability to perform even better in the corporate world is constrained by its present share structure.

We may say that is good enough or we may decide to take off some of these limitations and have the confidence that Petro-Canada can be even better in the future. I know the concern you are expressing. In many ways, instinctively, I am sure, many of us share that. It is the old story about having the pet canary. If you are always concerned that you must keep the canary in a cage for fear that it might fly away, do you really have the canary if you must rely on an artificial constraint in order to keep the canary in your home?

I have every confidence that Petro-Canada can be a big, strong player, and that it will do very well. With the limit of the 20 per cent on individual holdings, the restrictions that will be contained in section 9 against associate takeovers, if you will, and with the broad base of its shareholdings among a wide variety of

Troisièmement, après l'aliénation, nous disposerons d'une importante société dotée d'une longue et très fructueuse expérience dans le domaine pétrolier et gazier, dont le siège social se trouvera au Canada, plus précisément à Calgary. Une majorité des administrateurs de la société seront canadiens. Cette dernière sera l'un des intervenants les plus importants dans le champ de pétrole canadien, à titre d'entreprise amirale. Tout compte fait, l'équation déboursés-rentrées sera positive. La fonction politique gouvernementale que la société a exécutée auparavant, dans des circonstances différentes, lesquelles ont aujourd'hui changé, s'est révélée des plus précieuses pour le Canada. À la suite du changement, Petro-Canada deviendra un intervenant de premier plan qui assurera au Canada un crédit considérable et constant.

Le sénateur Spivak: Pardonnez-moi, monsieur le ministre, mais avec tout le respect que je vous dois, le rapport entre les déboursés et les rentrées est fonction de la façon dont le gouvernement dépense son argent, surtout lorsqu'il choisit de soutenir uniquement Bombardier et non l'économie agricole de l'Ouest. C'est un commentaire gratuit.

Si, en raison de notre dollar, Petro-Canada est la cible d'une prise de contrôle d'origine américaine, en quoi la mesure aura-t-elle servi la politique gouvernementale? Dans la presse, on se livre sans cesse à des spéculations concernant des prises de contrôle dont feraient l'objet bon nombre de sociétés pétrolières. Je tiens pour acquis que la politique gouvernementale initiale avait pour but la création d'une importante société canadienne dans le secteur pétrolier et gazier. Si, en supprimant ces restrictions, vous parvenez à obtenir la vente de Petro-Canada à des intérêts américains, devra-t-on se réjouir, puisque même si le siège social est à Calgary et que des Canadiens siègent au conseil d'administration, le contrôle de la société s'exercera pour l'essentiel en dehors du pays? Est-ce une mesure essentielle à la stratégie industrielle du Canada?

M. Goodale: En partie, c'est une question de confiance. Petro-Canada est parvenu à un certain stade de croissance. En raison de cette offre excédentaire ou de la participation continue du gouvernement à titre d'actionnaire, Petro-Canada se bute désormais au plafond de verre. La société se tire bien d'affaire, mais sa capacité future de tirer encore mieux son épingle du jeu dans le monde des affaires est limitée par l'organisation de son capital social.

Nous pouvons en venir à la conclusion que c'est suffisant ou encore décider de supprimer certaines de ces limites et de croire que Petro-Canada se sortira encore mieux d'affaire à l'avenir. Je comprends la préoccupation dont vous faites part. À maints égards, bon nombre d'entre nous, j'en suis sûr, la partagent instinctivement. On en revient à l'histoire proverbiale du canari. Si, par crainte qu'il ne s'envole, vous vous inquiétez du sort de votre canari au point où vous le gardez en cage toute la journée, avez-vous vraiment un canari si vous devez recourir à des modes de confinement artificiel pour le garder chez vous?

Pour ma part, je suis convaincu que Petro-Canada peut être un intervenant solide et majeur et que la société se tirera très bien d'affaire. Avec la limite de 20 p. 100 imposée à la participation individuelle, les restrictions définies à l'article 9 pour prévenir les prises de contrôle par des associés, si vous voulez, et la répartition

investors, coupled with a Canadian board of directors and a Canadian head office, I think we have struck the right balance. The kinds of rules needed to ensure the Canadianism of the company are included in this bill, while allowing the company to function on a fully competitive basis with other companies.

The Chairman: It sounds like you are trying to design a 200-pound canary that will scare the hell out of all the cats.

Mr. Goodale: It depends on who the cats are.

The Chairman: If you can be patient with us for three to five minutes, minister, we will proceed to a clause-by-clause consideration of Bill C-3 so that we may report it tomorrow. We will then have some questions for you regarding Bill C-4.

Mr. Goodale: Senator Spivak asked me a question about outstanding loans.

The Chairman: There are no outstanding loans to the federal government. However, has the Canadian government in the past 15 years forgiven any loans?

Mr. Goodale: If you will bear with me, I had this point researched, and it will take me about two minutes to read this into the record, but it might be wise to put it on the record.

I am not aware of any outstanding debts that Petro-Canada owes to the Government of Canada. Department of Finance officials have advised me that, when Petro-Canada was privatized in 1991, the company did not owe the government any debt. Petro-Canada did, though, have some publicly issued debentures that, while not government guaranteed, were so similar to government-backed debts, that they are treated by the markets as government-backed debts.

At the time of privatization, the company paid a lump sum to the government that was sufficient to fully pay off these seemingly government-backed debts as they became due in the form of bonds with a series of maturity dates.

That lump sum was administered by a single-purpose Crown corporation called Petro-Canada Limited. As it turns out, the amounts paid by that company to the government were more than enough to retire the debts as they fell due.

Early in 2001, the Department of Finance dissolved Petro-Canada Limited, putting the remaining cash and any remaining outstanding obligations, that is oustanding bonds, directly into the government's accounts. Therefore, Petro-Canada has no debt obligations to taxpayers arising out of its privatization. That has been the case for more than a decade.

large des actions parmi un grand nombre d'investisseurs fort différents, conjuguées à la présence d'un conseil d'administration et d'un siège social canadien, je pense que nous avons établi l'équilibre qui convient. Le projet de loi renferme le genre de règles nécessaires pour assurer le caractère canadien de la société, tout en permettant à la société de soutenir pleinement la concurrence d'autres entreprises.

Le président: On dirait que vous vous efforcez de mettre au point un canari de 200 livres capable de faire peur à tous les chats.

M. Goodale: Tout dépend des chats.

Le président: Si vous voulez bien patienter pendant trois à cinq minutes, monsieur le ministre, nous allons procéder à l'examen article par article du projet de loi C-3, ce qui nous permettra de faire rapport à son sujet demain. Nous vous poserons alors quelques questions au sujet du projet de loi C-4.

M. Goodale: Le sénateur Spivak m'a posé une question au sujet de prêts non remboursés.

Le président: Le gouvernement fédéral n'a pas consenti de prêts non remboursés. Cependant, le gouvernement du Canada a-t-il, au cours des dernières 15 années, renoncé à certaines créances?

M. Goodale: Avec votre permission, j'ai demandé qu'on effectue des recherches à ce sujet, et je n'aurai besoin que de deux minutes environ pour lire la réponse aux fins du compte rendu, ce qui serait peut-être sage.

À ma connaissance, le gouvernement du Canada n'a pas consenti à Petro-Canada de prêts qui n'auraient pas été remboursés. Des fonctionnaires du ministère des Finances m'ont dit que, au moment de la privatisation de la société en 1991, Petro-Canada ne devait rien au gouvernement. Cependant, Petro-Canada a offert au public des débentures qui, même si elles n'étaient pas garanties par le gouvernement, ressemblaient tant à des créances garanties par le gouvernement que les marchés les ont traitées comme telles.

Au moment de la privatisation, la société a versé au gouvernement un montant forfaitaire suffisant pour rembourser entièrement ces créances donnant l'apparence d'être garanties par le gouvernement lorsque, sous forme d'obligations, elles sont devenues remboursables à des dates d'échéance différentes.

Le montant forfaitaire a été administré par une société d'État à but unique appelée Petro-Canada Limitée. Il s'est avéré que les montants versés par la société au gouvernement ont été plus que suffisants pour rembourser de telles créances arrivées à échéance.

Au début de l'année 2001, le ministère des Finances a dissous Petro-Canada Limitée et versé directement dans les comptes du gouvernement les fonds restants et toutes les obligations non remboursées, c'est-à-dire les obligations en circulation. Par conséquent, il n'y a pas de titres de créance de Petro-Canada envers les contribuables découlant de la privatisation. Il en ainsi depuis plus d'une décennie.

The Chairman: Honourable senators, shall we dispense with clause-by-clause consideration of Bill C-3, and report this bill without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Bill C-4 was originally scheduled for Thursday, but we will take advantage of your presence here today. We have two problems on Bill C-4. One you cannot fix. I think you have read the Auditor General's comment. You have spoken to the Leader of the Government in the Senate. We are somewhat unhappy and we will probably slap your wrist a bit on setting up the $100 million fund without going through the House of Commons and so on. That will not cripple you. There is no amendment pending.

The Auditor General felt that the clause that sets up the audit of the sustainable development fund may not result in the same kind of information being available as would be the case if the Auditor General were to do the audit. Could you set our minds at ease? What does that clause mean to you?

Mr. Goodale: First of all, Mr. Chairman, I would comment briefly on your point about establishing the fund without first completing the parliamentary process. The fund was created in the 2000 budget. The money was announced and allocated to be utilized before the end of the 2000-01 fiscal year. If that money was not utilized for the purpose of a sustainable development technology fund before the end of the fiscal year, then, in the normal procedures of government, it would lapse. We would have to start all over again and who knows if in another budget cycle, the Minister of Finance would be inclined to be so generous and come up with an another $100 million? We felt it was extremely important to get an administrative apparatus in place before the end of fiscal year 2000-01.

We attempted to do that by legislation the last year, but we were interrupted by the process of an election.

Quite frankly, if the original legislation in the old Parliament had stayed on track, as I believe it would have, the bill could have been passed in the fall of last year, well before the end of the fiscal year, and the apparatus that is now in Bill C-4 would have been in place. Unfortunately, the timing of elections being what it is, we were unable to do that. When Parliament resumed at the end of January this year, we were faced with a very tight time constraint to get all of the legislative procedures concluded before the end of the fiscal year.

This was, as you can see from its number, one of the first bills we introduced on day one, when Parliament came back. However, the parliamentary process takes some time.

Le président: Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour que nous renoncions à l'examen article par article du projet de loi C-3 et pour que nous le renvoyions au Sénat sans modification?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté.

Au départ, l'étude du projet de loi C-4 était prévu pour jeudi, mais nous allons profiter de votre présence parmi nous aujourd'hui. Le projet de loi C-4 nous pose deux problèmes. Il y en a un auquel vous ne pouvez rien. Je pense que vous avez lu l'analyse de la vérificatrice générale. Vous avez discuté avec le leader du gouvernement au Sénat. Nous sommes quelque peu mécontents, et nous allons probablement vous semoncer légèrement pour avoir créé le fonds de 100 millions de dollars sans passer par la Chambre des communes et ainsi de suite. Vous n'allez pas pour autant être paralysé. Il n'y a pas de modification en suspens.

La vérificatrice générale s'est dit d'avis que l'article qui institue la vérification du fonds de développement durable ne produira pas le même genre de communication de renseignements qu'une vérification effectuée par la vérificatrice générale. Pourriez-vous nous rassurer à ce sujet? À vos yeux, que signifie la disposition?

M. Goodale: Premièrement, monsieur le président, j'aimerais commenter brièvement ce que vous avez dit au sujet du fonds qui aurait été établi sans que la procédure parlementaire soit suivie. Le fonds a été créé par le budget de 2000. L'octroi a été annoncé, et on a alloué les sommes, qui devaient être utilisées avant la fin de l'exercice 2000-2001. S'il n'était pas utilisé aux fins d'un fonds de technologie pour le développement durable avant la fin de l'exercice, l'argent, selon les procédures normales du gouvernement, devenait périmé. Il aurait fallu tout reprendre depuis le début. Dans une telle hypothèse, qui sait si, dans un autre cycle budgétaire, le ministre des Finances aurait été enclin à se montrer aussi généreux et à proposer une autre somme de 100 millions de dollars? Nous avons jugé qu'il était extrêmement important de mettre en place un appareil administratif avant la fin de l'exercice 2000-2001.

Nous avons tenté de le faire au moyen d'un texte de loi au cours de la dernière année, mais nous avons été interrompus par le déclenchement d'une élection.

Si, franchement, le projet de loi déposé auprès de l'ancien Parlement était demeuré en selle, comme, me semble-t-il, il l'aurait fait, le projet de loi aurait été adopté au cours de l'automne de l'année dernière, soit bien avant la fin de l'exercice, et l'appareil aujourd'hui décrit dans le projet de loi C-4 aurait été en place. Malheureusement, avec le déclenchement de l'élection, nous n'avons pas été en mesure de le faire. Lorsque le Parlement a repris ses travaux à la fin de janvier de cette année, nous faisions face à un échéancier très serré pour obtenir que toutes les procédures législatives soient arrêtées avant la fin de l'exercice.

Il s'est agi, comme le numéro du projet de loi en fait foi, d'un des premiers projets de loi que nous avons introduits le premier jour, au retour du Parlement. Cependant, la procédure parlementaire prend un certain temps.

There is another way to proceed. That is, by operating under the Canada Business Corporations Act to establish a not-for-profit entity that has some of the attributes of the entity being set up under Bill C-4, but is governed by the rules that apply to the Canada Business Corporations Act. They are of a general, generic nature.

We regarded that as an acceptable way to proceed on a temporary basis, in order to make sure that the funds allocated in fiscal year 2000-2001 were actually provided to an operating entity before the end of the fiscal year.

The not-for-profit organization under the Canada Business Corporations Act provided us with that vehicle, but we still feel that it is important to have not just the generic legislation of the CBCA, but specific legislation about sustainable development in order to ultimately accomplish our objectives.

Accordingly, Bill C-4 has been proceeding through the system. I appreciate the attention that you have given to it. I also appreciate the support that it received in the other place. As soon as it is in place, by virtue of this legislation, the intention will be to roll that not-for-profit entity into the new creature that will be created by Bill C-4.

There are certain restrictions on that not-for-profit entity to ensure that it primarily focuses on administrative functions and does not get into the business of adjudicating on applications, because that is most properly done by the entity that is being created in Bill C-4.

The not-for-profit organization was, if you will, a holding action to make sure that the funds did not lapse, that we still had them for sustainable development purposes. As soon as Bill C-4 is enacted, then all of the provisions that particularly relate to sustainable development will come to bear as we roll the not-for-profit entity into this new entity.

I wish, quite frankly, that the timing had worked out differently, but I did not want to see that $100 million disappearing into the atmosphere and not being directed toward sustainable development purposes.

We will come back to the question about the audit.

Senator Kenny: Minister, you have described this as two acceptable ways of operating. We do not think it is. Bluntly put, it is not two acceptable ways of operating.

Nobody is saying that the government did anything illegal. We are satisfied that you proceeded in a legal way. Let us push that aside.

Would you consider this to be best practices? Are you telling us that the government can be expected to act this way in future?

Il y a une autre façon de procéder, c'est-à-dire invoquer des dispositions de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes pour établir une entité sans but lucratif possédant certaines des caractéristiques de l'entité créée aux termes du projet de loi C-4, mais régie par les règles applicables à la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. Ces règles sont de nature générale et générique

Nous avons vu là un moyen acceptable d'aller de l'avant à titre provisoire, à seule fin d'obtenir que tous les fonds alloués pour l'exercice 2000-2001 soient effectivement versés à une entité fonctionnelle avant la fin de l'exercice.

L'organisme sans but lucratif créé aux termes de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes nous a fourni un tel véhicule, mais nous avons malgré tout pensé qu'il était important, aux fins de la réalisation de nos objectifs, de miser non seulement sur les dispositions législatives génériques de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, mais aussi sur des dispositions législatives portant expressément sur le développement durable.

Ainsi, le projet de loi C-4 a cheminé dans le système. Je vous suis reconnaissant de l'attention que vous y avez portée. Je suis également reconnaissant du soutien dont il a bénéficié à l'autre endroit. Dès que, aux termes du texte de loi, tout sera en place, nous avons l'intention de faire de l'entité sans but lucratif la nouvelle créature instituée par le projet de loi C-4.

On impose certaines restrictions à cette entité sans but lucratif pour veiller à ce qu'elle se concentre principalement sur des fonctions administratives et ne se mêle pas de rendre des décisions à l'égard de demandes, tâche que l'entité créée aux termes du projet de loi C-4 est mieux habilitée à accomplir.

L'organisme sans but lucratif était, si vous voulez, une mesure suspensive visant à empêcher la péremption des fonds, à faire sorte qu'ils soient disponibles aux fins du développement durable. Dès que le projet de loi C-4 entrera en vigueur, toutes les dispositions relatives au développement durable entreront en vigueur au fur et à mesure que l'entité sans but lucratif prendra la forme de la nouvelle entité créée.

Pour être tout à fait franc avec vous, j'aurais souhaité que le calendrier soit différent, mais je ne tenais pas à ce que la somme de 100 millions de dollars disparaisse dans les nuages et ne puisse être affectée au développement durable.

Nous reviendrons à la question au sujet de la vérification.

Le sénateur Kenny: Monsieur le ministre, vous avez dit que c'était là deux façons acceptables de procéder. Nous ne sommes pas d'accord. Pour dire les choses crûment, ce ne sont pas deux façons de faire acceptables.

Personne ne laisse entendre que le gouvernement a commis un acte illégal. Nous sommes convaincus que vous avez agi dans le respect de la loi. Laissons cette question de côté.

Considérez-vous qu'il s'agit là d'une pratique exemplaire? Êtes-vous en train de nous dire qu'on peut s'attendre à ce que le gouvernement agisse de cette façon à l'avenir?

Mr. Goodale: Senator Kenny, I would say that it is an acceptable procedure where there are circumstances at play that prevent the timely creation of subject-specific legislation.

Senator Kenny: Minister, you said the real problem was that the money would lapse. You people are all on the same team. You are not really telling this committee that Paul Martin would take the money away and not give it back to you. That will not work here. We do not think that is the case.

Mr. Goodale: Quite frankly, Senator Kenny, once you make the case and get an item as a budget allocation, you cannot expect the circumstances that came together to produce that decision to necessarily replicate themselves in subsequent fiscal years. This one is a good example.

Senator Kenny: The Minister of Finance changed his mind and would not give you the money, so you felt you had to park it somewhere — legally, but you had to park it somewhere because you were afraid that he would not give you the funds?

Mr. Goodale: Look at the circumstances of this fiscal year. If the government had to be making decisions about a budget cycle in the early part of the year 2001, the circumstances would have been much different from those that applied in the budget cycle of the previous year.

Senator Kenny: You are right, sir. None of us sitting here is part of the government. We are in the legislature. We can see someone else a few years from now sitting where you are and saying, "The government did it before. It is a perfectly acceptable practice." This will become a way that government, bluntly put, circumvents Parliament.

Mr. Goodale: No, I do not think so, senator. There are several ways in which one can try to engage the expertise and the active participation of the private sector in dealing with such things as a sustainable development technology fund.

One of the ways to do it is just to keep all of the money within a government department. In that case you do not have an adequate degree of private-sector engagement. It is essentially a top-down system run by public servants. In some cases that is appropriate; in other cases, it is not.

We have a variety of programs, some of which are entirely in-house, some of which are hybrids, and some of which operate at arm's length. One needs a suite of those programs in order to accomplish one's objectives.

In this case, we thought an arm's-length entity was the most appropriate way to get the synergy with the private sector. How does one get that? One can have a subject-specific piece of legislation, such as Bill C-4, or one can proceed without creating a special corporate apparatus by proceeding under the Canada Business Corporations Act as a not-for-profit entity. It is a perfectly legitimate way to proceed. One does not have all of the sections that deal with corporate structure, auditors and so forth.

M. Goodale: Sénateur Kenny, je dirais qu'il s'agit d'une procédure acceptable lorsque les circonstances font en sorte que le texte de loi pertinent ne peut être adopté de façon opportune.

Le sénateur Kenny: Monsieur le ministre, vous dites que le véritable problème tenait au fait que les fonds seraient périmés. Vous faites tous partie de la même équipe. Ne nous dites pas que Paul Martin aurait fait main basse sur l'argent et aurait refusé de vous le rétrocéder. Ce discours ne prend pas ici. Nous n'y croyons pas un instant.

M. Goodale: Franchement, sénateur Kenny, une fois que vous avez présenté votre argumentation et que vous avez reçu une allocation budgétaire, vous ne pouvez pas compter que les conditions réunies pour que la décision soit prise se répéteront nécessairement au cours des exercices subséquents. Nous avons ici affaire à un bon exemple.

Le sénateur Kenny: Le ministre des Finances risquait de changer d'avis et de ne pas vous donner l'argent. C'est pourquoi vous avez décidé de le parquer quelque part — vous avez respecté la loi, mais vous l'avez malgré tout parqué quelque part — parce que vous craigniez qu'il refuse de vous allouer les fonds.

M. Goodale: Étudiez la situation du présent exercice. Si le gouvernement avait dû prendre des décisions concernant un cycle budgétaire au début de l'année 2001, les circonstances auraient été fort différentes de celles qui ont caractérisé le cycle budgétaire de l'année précédente.

Le sénateur Kenny: Vous avez raison, monsieur. Aucun d'entre nous ne fait partie du gouvernement. Nous faisons partie du corps législatif. Nous pouvons imaginer que, dans quelques années, quelqu'un s'assoira à votre place et dira: «Le gouvernement l'a déjà fait. C'est une pratique parfaitement acceptable.» Pour dire les choses crûment, le gouvernement pourra ainsi contourner le Parlement.

M. Goodale: Non, je ne pense pas, sénateur. Il existe quelques moyens grâce auxquels on peut s'assurer l'expertise et la participation active du secteur privé pour, par exemple, un fonds de technologie pour le développement durable.

On pourrait par exemple conserver tout l'argent à l'intérieur d'un ministère gouvernemental. Dans ce cas, le degré d'engagement du secteur privé n'est pas suffisant. On a essentiellement affaire à un régime descendant administré par des fonctionnaires. Dans certains cas, cette façon de faire convient; dans d'autres, elle ne convient pas.

Nous exécutons une diversité de programmes, dont certains sont purement internes. Certains autres sont hybrides et certains autres fonctionnent de façon autonome. Pour parvenir à ses fins, on doit miser sur une suite de tels programmes.

Dans ce cas, nous avons cru que l'établissement d'une entité autonome était le meilleur moyen d'établir une synergie avec le secteur privé. Comment s'y prend-on? On peut adopter un projet de loi propre à une question, comme le projet C-4, ou agir sans créer un appareil administratif particulier. Il suffit de créer une entité sans but lucratif aux termes de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. Il s'agit d'une façon de faire parfaitement légitime. On ne dispose pas alors de l'ensemble des

One simply relies on what is in the standing piece of legislation, which is the Canada Business Corporations Act.

Alternatively, one could proceed on contract. That was an option that we weighed very carefully. Senator Spivak would know, of course, that in Manitoba there is a sustainable development institute at the University of Manitoba. There are institutes dealing with sustainable development at several very prominent universities in Quebec. There may be some entities at other universities, or they may be entirely in the private sector.

We could have said we do not need to establish a foundation.

We do not need to use a not-for-profit organization. We could just pick the International Institute for Sustainable Development at the University of Manitoba, have a contract with them and have them do it.

One of the problems with that approach is that that institute may, in fact, be applying for funding and it would be put in a rather difficult conflict situation.

There are various ways to go about this. Each of them is perfectly within the terms of the law, and each is appropriate to different circumstances.

In this particular case, a temporary holding company was the right way to go to ensure without question that we retained the funding for the purposes of sustainable development, while subject-specific legislation was being concluded through the parliamentary process. If the timing had worked out differently, the issue would not have arisen, but I was concerned about another budget cycle at the beginning of 2001 in circumstances, from a fiscal point of view, that were significantly different from a year earlier, and one cannot conclude that the same funding decisions would have been made.

Senator Cochrane: You were worried, Mr. Minister, that the funding would be lost. At our last meeting, the Auditor General told us that the funding agreement was signed in March, and in April the actual payments were made. The payments were made after the year-end.

Mr. Goodale: The funding agreement was concluded, however. That is the critical thing.

Senator Cochrane: If the payments were made after the year-end, the funding must have come out after the year-end.

Mr. Goodale: No, it was booked and paid out of the fiscal year 2000-2001.

Senator Cochrane: The Auditor General was rather concerned about that, and, unlike Senator Kenny, I am not sure if this is legal, Mr. Minister. I have never heard of having $100 million in a holding company out of fear of losing funds for the next fiscal

dispositions portant sur la structure organisationnelle, les vérificateurs et ainsi de suite. On s'en remet au texte de loi permanent, à savoir la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

Sinon, on peut aussi procéder par contrat. C'est une option que nous avons soupesée avec le plus grand soin. Naturellement, le sénateur Spivak sait qu'il existe au Manitoba un institut du développement durable rattaché à l'Université du Manitoba. On retrouve des instituts centrés sur le développement durable dans quelques universités très en vue du Québec. Il existe certaines entités dans d'autres universités ou même dans le secteur privé uniquement.

Nous aurions pu déclarer pouvoir nous passer de l'établissement d'une fondation.

Nous n'avons pas besoin de faire appel à un organisme sans but lucratif. Nous aurions tout aussi bien pu choisir l'Institut international du développement durable de l'Université du Manitoba, passer un marché avec lui et lui confier les fonctions afférentes.

L'un des problèmes qu'une telle approche pose, c'est que l'institut aurait en réalité pu présenter des demandes de subventions, ce qui, du point de vue des conflits d'intérêts l'aurait placé dans une situation difficile.

Il existe diverses façons d'agir dans de tels cas. Toutes sont parfaitement conformes à la loi, et chacune convient à telle ou telle circonstance.

Dans ce cas particulier, la création d'une société de portefeuille provisoire constituait la meilleure solution pour garantir hors de tout doute que nous allions conserver les fonds destinés au développement durable, tandis que le texte de loi portant sur la question passait par la procédure parlementaire. Si le calendrier avait été différent, la question ne se serait pas posée, mais je craignais la venue d'un nouveau cycle budgétaire au début de 2001, dans des circonstances qui, du point de vue budgétaire, étaient entièrement différentes de celles qui avaient cours un an plus tôt. On ne peut en venir à la conclusion que les mêmes décisions auraient été prises relativement au financement.

Le sénateur Cochrane: Ce que vous redoutiez, monsieur le ministre, c'était la disparition des fonds. À l'occasion de notre dernière réunion, la vérificatrice générale nous a dit que l'accord de financement avait été signé en mars et que, en avril, des paiements avaient été effectués. Les paiements ont été effectués après la fin de l'exercice.

M. Goodale: Cependant, l'accord de financement était conclu. C'est l'essentiel.

Le sénateur Cochrane: Si les paiements ont été effectués après la fin de l'exercice, les fonds ont dû venir eux aussi après la fin de l'exercice.

M. Goodale: Non, ils avaient été réservés et ont été payés à même le budget de l'exercice 2000-2001.

Le sénateur Cochrane: La vérificatrice générale était plutôt préoccupée par cette question. Contrairement au sénateur Kenny, monsieur le ministre, je ne suis pas certaine que la procédure soit conforme à la loi. Pour ma part, je n'ai jamais entendu parler du

year. I am not sure that is legal, and we may want to get some advice on that, Mr. Chairman.

Mr. Goodale: You are certainly welcome to do that. The Department of Justice is completely satisfied with the procedure. In the private sector there are probably hundreds of not-for-profit entities being created every day under the Canada Business Corporations Act.

Senator Cochrane: The Auditor General is not satisfied, and we should be very concerned about the Auditor General because she is concerned about the public purse.

Mr. Goodale: So am I.

Senator Cochrane: You told this committee earlier that you are not concerned about transparency and accountability because the foundation will appoint its own auditors and file its own annual report. You said it seems that the transparency exists and the accountability is there. You also said that the funds will be coming from your department and the Department of Environment, both of which are responsible to the Auditor General.

We heard a different story from the Auditor General on May 29. She told us she is able to look at the funding arguments and the payments made from the departments to the foundation, but that she is unable to look at what the foundation then does with that money.

Mr. Goodale: That is exactly what I said, too.

Senator Cochrane: She also said that she is very concerned with transparency and accountability, even evasion of ministerial responsibility, and the weakening of Parliament's ability to scrutinize the expenditures of public funds. Would you comment on that?

Mr. Goodale: I would be happy to. First of all, there is an assumption embedded here that the accounting firm selected by the foundation will somehow be devious, opaque and dishonest. That does a profound disservice to the Canadian Institute of Chartered Accountants.

The bill specifies that an auditor, appointed under the terms of the act is a member in good standing of the institute or an association of accountants incorporated by or under an act or legislature of a province, has at least five years' experience, is ordinarily resident in Canada, and is independent of the board, of the members and directors and officers of the foundation and so forth.

Essentially, you are talking about the major public accounting firms of this country who operate in the private sector. They will be obliged to audit the books of the foundation in accordance with the Generally Accepted Accounting Principles, the rules that apply to every one of us in all of our business activities, every day. Every accountant operates that way in doing an audit. That audit will be part of the annual report that will be filed by the foundation.

dépôt d'une somme de 100 millions de dollars dans une société de portefeuille motivé par la crainte de perdre les fonds pour l'exercice suivant. Je ne suis pas certaine que ce soit conforme à la loi, et nous voudrons peut-être obtenir des avis à ce sujet, monsieur le président.

M. Goodale: Je vous y invite. Le ministère de la Justice s'est dit entièrement convaincu. Dans le secteur privé, il est probable que des centaines de sociétés sans but lucratif sont créées chaque jour aux termes de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

Le sénateur Cochrane: La vérificatrice générale n'est pas convaincue, et nous devrions être très inquiets parce que la vérificatrice générale se préoccupe des deniers publics.

M. Goodale: Moi aussi.

Le sénateur Cochrane: Plus tôt, vous avez déclaré devant le comité ne pas vous inquiéter des questions de transparence et de reddition de comptes parce que la fondation nommera ses propres vérificateurs et déposera son propre rapport annuel. Vous avez affirmé que la procédure est transparente et que la reddition de comptes est assurée. Vous avez également déclaré que les fonds viendront de votre ministère et du ministère de l'Environnement, tous deux comptables à la vérificatrice générale.

Le 29 mai, nous avons entendu une version tout à fait différente de la part de la vérificatrice générale. Elle nous a dit qu'elle était en mesure d'examiner les accords de financement et les paiements effectués à la fondation par les ministères, mais qu'elle n'était pas habilitée à étudier l'utilisation des fonds par la fondation.

M. Goodale: C'est exactement ce que j'ai dit, moi aussi.

Le sénateur Cochrane: Elle s'est également dite très préoccupée par la transparence et la reddition de comptes, et même par l'évitement de la responsabilité ministérielle et l'affaiblissement de la capacité du Parlement d'examiner l'utilisation des fonds publics. Aimeriez commenter les propos de la vérificatrice générale?

M. Goodale: Avec plaisir. D'abord, on semble ici tenir pour acquis que le cabinet comptable qui sera choisi par la fondation adoptera d'une façon ou de l'autre une conduite sournoise, opaque et malhonnête. Ce faisant, on rend un fort mauvais service à l'Institut canadien des comptables agréés.

Dans le projet de loi, on précise que le vérificateur est membre en règle d'un institut ou d'une association de comptables constitués en personne morale sous le régime d'une loi provinciale, possède au moins cinq ans d'expérience, réside habituellement au Canada et est indépendant du conseil, des administrateurs, des dirigeants et des membres de la fondation, et cetera.

Essentiellement, on fait ici référence aux principaux cabinets comptables publics qui exercent leurs activités dans le secteur privé. Ils devront vérifier les livres de la fondation selon les principes comptables généralement reconnus, les règles qui, tous les jours, s'appliquent à chacun de nous dans l'exercice de nos activités commerciales. Au moment d'effectuer une vérification, tous les comptables agissent de la sorte. Cette vérification fera partie des rapports annuels que déposera la fondation.

There is an unfortunate assumption that, somehow, this accounting firm is going to cook the books. This firm has ethical procedures to follow. It has standards it has to apply. It performs this function for tens of thousands of private sector entities across this country and around the world every day. Why would one assume that this firm would do a bad job is beyond me because legal penalties apply if it does not conduct itself in a proper and professional fashion.

Senator Cochrane: Mr. Minister, I do not think we are doing any disservice to the accountants of this country. The job of the Auditor General is to scrutinize every single dollar being spent as public funding. That is why we have the Auditor General. Should we give all the accounts and expenditures to the foundation's own accountant who will scrutinize what they spend on themselves? My comments are not meant to be taken as a disservice to the auditors.

Mr. Goodale: A great many entities functioning for or on behalf of the Government of Canada or any provincial or municipal government across this country are audited on a regular basis by private sector auditors. That applies to virtually any Crown corporation. Many fall into that category.

In any event, Bill C-4 specifies that the foundation will be properly audited by an independent professional firm from the private sector, and that that firm will operate in accordance with Generally Accepted Accounting Principles. That is standard operating procedure.

Senator Cochrane: Is it not an auditor that is appointed by the board, its own auditor?

Mr. Goodale: That is correct. Any other number of corporations in the private or public sectors performs in the same way.

The Auditor General will review the procedures for channelling funds through either Environment Canada or Natural Resources Canada to the foundation. She will also review the terms of the funding agreement between the government and the foundation, and the government always cooperates fulsomely in that procedure that applies to the normal operations of government.

The Auditor General is focused on the departments of government whose audit she is responsible for, and for the relationship between those departments and the foundation.

The foundation is audited in the private sector, but it also has an obligation to provide an annual report, including a fully audited financial statement, a mid-term evaluation of what it is getting in return for the use of the funds, and specific reports on those projects to which it extends public funds. There is a very balanced and transparent process by which scrutiny is made possible.

Under parliamentary rules, there is another way to scrutinize. If any member of your committee, Mr. Chairman, has any question about a particular project, or about the operations of the

On postule une hypothèse malheureuse selon laquelle le cabinet comptable, d'une façon ou de l'autre, trafiquera les livres. Le cabinet doit suivre des procédures éthiques. Il doit appliquer des normes. Chaque jour, on exécute cette fonction pour des dizaines de milliers d'entreprises du secteur privé du pays et du monde. La raison pour laquelle on tient pour acquis que le cabinet en question fera un mauvais travail m'échappe totalement parce que, en ne se conduisant pas de façon légitime et professionnelle, il s'expose à des sanctions prévues par la loi.

Le sénateur Cochrane: Monsieur le ministre, je ne crois pas que nous rendions un mauvais service aux comptables du pays. La vérificatrice générale a pour mandat d'étudier chaque dollar du Trésor public qui est dépensé. C'est pourquoi la fonction de vérificateur général existe. Devrions-nous confier l'ensemble des comptes et des dépenses au comptable de la fondation, qui se chargera d'étudier ce que la fondation s'octroie à elle-même? On ne doit pas voir dans mes propos un mauvais service rendu aux vérificateurs.

M. Goodale: Des vérificateurs du secteur privé vérifient périodiquement un grand nombre de sociétés qui exercent leurs activités pour le compte ou au nom du gouvernement du Canada, d'un gouvernement provincial ou d'une administration municipale des quatre coins du pays. Il en va de même pour la quasi-totalité des sociétés d'État. Nombreuses sont celles qui appartiennent à cette catégorie.

Quoi qu'il en soit, le projet de loi C-4 porte que la fondation fera l'objet d'une vérification adéquate effectuée par un cabinet professionnel indépendant du secteur privé et que ce cabinet appliquera les principes comptables généralement reconnus. Il s'agit d'un mode de fonctionnement habituel.

Le sénateur Cochrane: Le conseil n'a-t-il pas le pouvoir de nommer son propre vérificateur?

M. Goodale: C'est exact. Un grand nombre d'autres sociétés des secteurs privés ou publics fonctionnent de la même façon.

La vérificatrice générale étudiera les transferts de fonds d'Environnement Canada ou de Ressources naturelles Canada à la fondation. Elle étudiera également les modalités de l'accord de financement entre le gouvernement et la fondation, et le gouvernement coopère toujours sans réserve à cette procédure qui s'applique à ses activités normales.

La vérificatrice générale met l'accent sur les ministères du gouvernement qu'elle a charge de vérifier de même que sur les liens entre ces ministères et la fondation.

La fondation est vérifiée par le secteur privé, mais elle est tenue de déposer un rapport annuel, y compris des états financiers vérifiés, une évaluation à mi-mandat de ce qu'elle obtient en contrepartie des fonds utilisés et des rapports particuliers portant sur les projets auxquels elle affecte des fonds publics. Il s'agit d'une procédure très équilibrée et transparente se prêtant à l'examen.

En vertu des règles parlementaires, il existe un autre moyen d'assurer l'examen. Si un membre de votre comité, monsieur le président, a des questions au sujet d'un projet particulier ou du

foundation generally, you can invite representatives of the foundation to appear before you and you may ask them those questions directly, if there is any shadow of a doubt.

Senator Banks: Minister, you are absolutely right, of course, about the number of agencies of the government which are not subject to audit by the Auditor General. The Bank of Canada, the National Arts Centre and the Canada Council are not subject to audit by the Auditor General.

Let me be really clear because I got myself in trouble with this before. The Auditor General audits the audited statement before it goes to Parliament. However, there is a provision in sections 1 to 4 of the Financial Administration Act for what is called a special examination. It is like an intrusive audit, where they really go in and audit. Those bodies which I just named are not subject to that kind of audit.

Senator Spivak: They should be.

Senator Banks: No, they should not be. I know why they should not be. My question, minister, is: Why should this body not be subject to those provisions? I know why the Canada Council should not be subject to a special examination by the Auditor General.

Senator Kenny: Are you referring to a value-for-money audit?

Senator Banks: Yes, more or less, an intrusive audit, the kind that strikes fear into the hearts of chief financial officers. It is not just a matter of adding up yesterday's figures and saying that they all add up okay. It is a different kind of audit from that.

Why should this foundation not be subject to that kind of scrutiny by the Auditor General?

Mr. Goodale: Senator Banks, two things are at play here. I have the impression that, and correct me if I am wrong, the concerns expressed by the Auditor General were not necessarily specific to Bill C-4. Bill C-4 is what happens to be before this committee at this moment. The Auditor General, I think, was perhaps expressing a concern that applies more broadly to arm's-length organizations.

Senator Banks: Yes. The Auditor General would like to audit everything and everybody. It is the nature of the post. The Auditor General would like to audit the Canada Council, the Bank of Canada and the National Arts Centre, but her comments were about Bill C-4.

Mr. Goodale: If there are issues of a general nature to be pursued, issues that apply to Bill C-4 but which may apply to a bunch of other things as well, then there are other fora within which those broader arguments can be pursued.

fonctionnement de la fondation en général, vous pouvez inviter des représentants de la fondation à comparaître devant vous et, s'il y a ne serait-ce que l'ombre d'un doute, leur poser directement des questions.

Le sénateur Banks: Monsieur le ministre, vous avez tout à fait raison, bien sûr, au sujet du grand nombre d'organismes gouvernementaux qui ne sont pas sujets à une vérification effectuée par la vérificatrice générale. La Banque du Canada, le Centre national des Arts et le Conseil des arts du Canada ne sont pas sujets à une vérification de la vérificatrice générale.

Permettez-moi de clarifier un point parce que je me suis moi-même trouvé en difficulté dans une situation analogue. Le Bureau du vérificateur général vérifie les états financiers vérifiés avant qu'ils ne soient présentés au Parlement. Cependant, on trouve aux articles un à quatre de la Loi sur la gestion des finances publiques une disposition portant sur ce qu'on appelle un examen spécial. Il s'agit d'une sorte de vérification par intrusion en vertu de laquelle on effectue une véritable vérification de l'intérieur. Les organismes que j'ai mentionnés ne sont pas sujets à ce genre de vérification.

Le sénateur Spivak: Ils devraient l'être.

Le sénateur Banks: Non. Je sais pourquoi ils ne devraient pas l'être. Monsieur le ministre, ma question est la suivante: pourquoi l'organisme dont il est ici question ne serait-il pas sujet à ces dispositions. Je sais pourquoi le Conseil des arts du Canada ne devrait pas être sujet à un examen spécial effectué par le Bureau du vérificateur général.

Le sénateur Kenny: Faites-vous référence à une vérification de l'optimisation des ressources?

Le sénateur Banks: Oui, plus ou moins, à une vérification par intrusion, du genre de celles qui font naître la terreur dans le coeur des chefs de la direction financière. Il ne s'agit plus simplement d'additionner les chiffres d'hier et de vérifier que les totaux sont exacts. Il s'agit d'une forme différente de vérification.

Pourquoi cette fondation ne devrait-elle pas être sujette à ce genre de vérification effectuée par le Bureau du vérificateur général?

M. Goodale: Sénateur Banks, il y a ici deux considérations en jeu. J'ai l'impression — corrigez-moi si je me trompe — que les préoccupations exprimées par la vérificatrice générale n'étaient pas nécessairement propres au projet de loi C-4. Il se trouve simplement que c'est le projet C-4 que le comité étudie pour le moment. La vérificatrice générale, je crois, exprimait peut-être une préoccupation applicable de façon plus générale aux organismes autonomes.

Le sénateur Banks: Oui. La vérificatrice générale aimerait vérifier tout ce qui bouge. C'est dans la nature de la fonction. La vérificatrice générale voudrait vérifier le Conseil des arts, la Banque du Canada et le Centre national des Arts, mais ses commentaires portaient sur le projet de loi C-4.

M. Goodale: Si des problèmes de nature générale se posent, lesquels s'appliquent au projet de loi C-4, mais aussi à toute une série d'autres choses, il existe d'autres tribunes où discuter de ces questions plus larges.

As you know, the Auditor General has raised those issues in a more generic way in various previous reports. The Departments of Justice, Finance and others take them into account. If those broad rules that apply to these arm's-length organizations were to change at some future date to accommodate the concerns of the Auditor General, then obviously those future changes would apply to Bill C-4.

In Bill C-4, we have tried to establish a fair and reasonable balance. On the one hand, of course, the Auditor General scrutinizes the conduct of government departments, how the money flows from Environment Canada and Natural Resources Canada to the foundation, what the funding agreement is, and so forth. We are now, and always will be, fully cooperative with that effort by the Auditor General.

Once the funding is in the hands of the foundation, then it seems to me that it is properly the responsibility of the foundation to discharge the duties and functions with respect to auditing which are laid out in very clear terms in the legislation. It will be handled by a distinguished private sector firm in which, I presume, we can all have the normal trust and confidence.

If there is something that warrants a more thorough or penetrating examination, that can be determined at a future date. As we have said, we will have procedures in place for a mid-term and a final evaluation of all the projects that are funded. If the audit, those evaluations, or some other information revealed that a problem or a difficulty were emerging, then corrective measures would be taken at the appropriate time. There are permissive clauses in, for example, the Auditor General's legislation that would allow us to do that.

Senator Banks: I accept everything you have said which is, essentially, that the "arm's lengthness" of the foundation would be abrogated to some extent by the same kind of audit that is given by the Auditor General.

I want to be sure that we are right. In the case of this foundation, if we wanted to fix it later, as you suggest, there are only two ways that the Auditor General could ever make a special examination of this foundation. One is by changing this legislation, which exempts it from that, or at the invitation of the board of the foundation.

Mr. Goodale: Either way it would be a parliamentary initiative or a foundation initiative.

Senator Banks: The Canada Council has, for example, on two occasions, invited the Auditor General to perform an audit on the council.

I wish to come back to Senator Kenny's first question which, if you answered it, I did not quite understand. I think you gathered that this committee has some concerns about the mechanics of the $100 million. To make an observed comparison, I think what we are saying is that if, at the end of a fiscal year, I have $30,000 left in my office budget and I really want to buy some new

Comme vous le savez, la vérificatrice générale a soulevé ces problèmes de façon plus générique dans divers rapports précédents. Le ministère de la Justice, le ministère des Finances et d'autres en tiennent compte. Si, à une date ultérieure, on devait modifier les règles qui s'appliquent aux organismes autonomes pour tenir compte des préoccupations de la vérificatrice générale, les modifications en question, de toute évidence s'appliqueraient au projet de loi C-4.

Dans le projet de loi C-4, nous avons tenté d'établir un équilibre équitable et raisonnable. Dans un premier temps, bien entendu, la vérificatrice générale étudie la conduite des ministères du gouvernement, le transfert des fonds d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada à la fondation, les modalités de l'accord de financement, et ainsi de suite. Nous collaborons et nous collaborerons toujours aux efforts déployés par la vérificatrice générale en ce sens.

Dès qu'elle aura les fonds en main, c'est à la fondation, il me semble, qu'incombe la responsabilité des tâches et des fonctions liées à la vérification, lesquelles sont définies très clairement dans le texte de loi. Ces tâches et ces fonctions seront exécutées par un cabinet réputé du secteur privé, lequel, me semble-t-il, mérite notre confiance normale.

À une date ultérieure, on pourra, si les circonstances le justifient, décider qu'un examen plus exhaustif ou plus approfondi s'impose. Comme je l'ai indiqué, nous mettrons en place des mécanismes prévoyant le dépôt d'un rapport d'évaluation à mi-mandat et d'un rapport d'évaluation final à propos de tous les projets financés. Si la vérification, les évaluations en question ou d'autres informations font état d'un problème ou d'une difficulté en voie d'émergence, on pourra prendre les mesures correctives qui s'imposent au moment opportun. Dans les dispositions législatives relatives au vérificateur général, il existe, par exemple, des dispositions facultatives qui nous permettraient de le faire.

Le sénateur Banks: Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit, c'est-à-dire, essentiellement, que l'«autonomie» de la fondation serait jusqu'à un certain point abrogée par l'imposition du genre de vérification effectuée par la vérificatrice générale.

Je tiens à m'assurer que nous sommes dans le vrai. Si, comme vous le laissez entendre, nous voulions corriger à une date ultérieure des problèmes liés à la fondation, la vérificatrice ne pourrait procéder à un examen spécial que dans deux situations, à savoir la modification des dispositions législatives à l'étude, qui dispense la fondation d'un tel examen, ou à l'invitation du conseil d'administration de la fondation.

M. Goodale: Ce serait dans tous les cas à l'initiative du Parlement ou de la fondation.

Le sénateur Banks: Le Conseil des arts, par exemple, a à deux reprises demandé au vérificateur général de le soumettre à une vérification.

J'en reviens à la première question du sénateur Kenny. Si vous y avez répondu, je n'ai pas bien compris. Vous aurez remarqué que les membres du comité ont certaines préoccupations au sujet de la mécanique de la somme de 100 millions de dollars. À titre de comparaison, ce que nous disons, me semble-t-il, c'est que si, à la fin d'un exercice, j'avais encore une somme de 30 000 $ dans

furniture for my office, and if I have not put into place the proper purchasing orders, et al, by March 31, then I cannot write a cheque for $30,000 to a trust some place and buy the stuff later. That may not be a perfect analogy. However, as Senator Kenny said, we do not think it is right, and we do not think it should happen again.

I will ask for your comment on this because when Senator Kenny asked you about this, you gave a thorough examination of what the different styles. However, we are talking here about one specific thing, that is, whether the inconvenience of having to go back to zero again — like mere mortals have to do — at the end of the fiscal year or at the end of a government, we can just say, "Well, that is what is supposed to happen, according to normal practice and the rules, but in this case, because that would be inconvenient and risky, we will go around it and will park some money over here."

If we were going to be doing that more than once, which I hope we will not, I would have questions about exactly what the restrictions were on that private corporation, about precisely what it could and could not do, and about whether it was proper, reasonable and prudent to pay $100 million to that corporation, regardless of how clear the restrictions were.

To reiterate Senator Kenny's question: Does the government think it is proper to do that? Does the government think that it is okay, at the end of a Parliament, to park the money, notwithstanding that the proper device through which to appropriate money has not been put in place? Through this legislation we would be ratifying the body to which the $100 million ought to have been given but did not exist, so we could not give it.

Mr. Goodale: Senator Banks, I cannot answer your question in relation to other programs or initiatives that other ministers and other departments might be undertaking. However, I can refer to this one. Frankly, my preferred order of priority was to get the money committed in the budget, which we did in February of 2000, and use the ensuing fiscal year to get the foundation fully in place through legislation and have it up and running before the end of fiscal year 2000-01. Through this legislation, we will have terms and conditions to specifically shape a sustainable development entity.

The process was interrupted by the election. We lost a lot of time and it became impossible to have the legislation dealt with within the fiscal year, so we pursued an alternate route temporarily. That was not my first choice. I would have preferred to have the specific legislation concluded.

Senator Spivak: I wish to commend the government for increasing the funding for research and development. It is vital and we all know why.

mon budget de bureau et que je voulais acheter de nouveaux meubles, et que je n'avais établi les bons d'achat nécessaires et tout le reste avant le 31 mars, je ne peux pas libeller un chèque au montant de 30 000 $ et verser la somme dans une fiducie pour acheter le mobilier plus tard. L'analogie n'est peut-être pas parfaite. Cependant, comme le sénateur Kenny l'a déclaré, nous ne pensons pas que la façon d'agir qui a été décrite soit acceptable, et nous ne pensons pas qu'elle devrait être répétée.

Je vais vous demander de faire des commentaires à ce sujet parce que, quand le sénateur Kenny vous a posé, la question, vous avez procédé à un examen approfondi des divers modes possibles. Cependant, nous avons ici affaire à un cas précis, c'est-à-dire l'inconvénient que représente le fait de devoir tout reprendre de zéro — à l'instar des simples mortels que nous sommes — à la fin de l'exercice ou d'un gouvernement, nous pouvons dire: «Eh bien, c'était ce qui devait arriver en vertu des pratiques et des règles habituelles, mais, dans ce cas, parce que cela serait incommode et risqué, nous allons contourner la procédure et parquer l'argent ici ou là.»

Si nous devions répéter l'expérience, ce qui, j'espère, ne sera pas le cas, j'aurais des questions à poser sur les restrictions précises imposées à la société privée et à ce qu'elle pouvait faire et ne pas faire, exactement. Je demanderais aussi s'il était avisé, raisonnable et prudent de verser une somme de 100 millions de dollars à cette société, indépendamment de la clarté des restrictions.

Je réitère donc la question du sénateur Kenny: le gouvernement pense-t-il qu'il est acceptable d'agir de la sorte? Le gouvernement pense-t-il qu'il est acceptable, à la fin d'une législature, de parquer l'argent quelque part, indépendamment du fait qu'on n'a pas mis en place un appareil approprié pour l'attribution de l'argent? Par le truchement du projet de loi, nous nous trouvons à ratifier l'organisation à laquelle la somme de 100 millions de dollars aurait dû être versée, ce qu'on n'a pas pu faire parce qu'elle n'existait pas.

M. Goodale: Sénateur Banks, je ne peux répondre à votre question à propos d'autres initiatives ou programmes entrepris dans d'autres ministères par d'autres ministres. Cependant, je peux me référer au cas présent. Franchement, l'ordre de priorité que je privilégiais était le suivant: obtenir que l'argent soit engagé dans le budget, ce que nous avons obtenu en février 2000, puis utiliser le reste du nouvel exercice pour faire en sorte que la fondation soit créée par une loi et veiller à ce qu'elle soit fonctionnelle avant la fin de l'exercice 2000-2001. Le projet de loi en question aurait défini les modalités précises de l'établissement d'un organisme voué au développement durable.

La procédure a été interrompue par l'élection. Nous avons perdu beaucoup de temps, et il nous est apparu impossible de faire adopter le projet de loi avant la fin de l'exercice. Nous avons donc, à titre provisoire, opté pour une autre avenue. Ce n'était pas mon premier choix. J'aurais préféré que le projet de loi pertinent soit adopté.

Le sénateur Spivak: Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir accru le financement de la R-D. C'est un élément vital, et nous savons tous pourquoi.

There are two issues: access to information and parliamentary oversight. I disagree totally with Senator Banks. Federal taxpayers' money cannot be exempt from scrutiny by Parliament.

I ran a school board that was audited by a top firm. It is not the same as an audit of value for money. Value for money is essential in an area like this where people are getting grants. It is important to look at that without embarking on a witch hunt. I do not think the Auditor General has engaged in witch hunts.

Why is this legislation not subject to access to information legislation and scrutiny by Parliament? We need transparency and accountability.

Mr. Goodale: Parliament decides on the big question, that being whether to give the $100 million. In terms of operations, there is accountability and transparency, unless you assume that the private sector auditor is not as good as the Auditor General. In addition, there is an annual report, an audited financial statement, project evaluations, a mid-term evaluation, the ability to appear before standing committees of the House of Commons or the Senate, and an annual public meeting. It seems to me that we have struck a fair balance between what is required on the parliamentary side and what is required to enable the members of the foundation to do a good job.

Remember that, whether the scrutiny is done by the Auditor General or someone else, rules of commercial confidentiality apply because a number of the applications that will be made to the foundation will be in competition with each other and the proponents will expect commercial confidentiality for the information they put forward, which is not at all unusual. Competitors will not want their information shared with their competition. That is spelled out in the funding agreement.

Senator Spivak: I am sure you are aware that there is increasing concern about the government's inability to properly oversee spending in this era and that some people believe that Parliament has lost that ability to a certain degree.

Mr. Goodale: We are wrestling with the control and responsibility of one group, that is, parliamentarians, giving way to the professional and technical judgment of another group, that is, the people who will run the foundation. It is Parliament's sovereign right to decide how much we will devote to sustainable development technology. Parliament has made the decision that for now we will devote $100 million.

Are the 301 members of the House of Commons or the Members of Parliament who sit in the Senate the best people to determine which sustainable development project is most deser-

Deux problèmes se posent: l'accès à l'information et la surveillance effectuée par le Parlement. Je suis tout à fait en désaccord avec le sénateur Banks. On ne devrait pas soustraire l'argent des contribuables fédéraux à la surveillance du Parlement.

J'ai présidé le conseil d'administration d'une école qui a fait l'objet d'une vérification par un cabinet comptable de premier plan. Ce genre de vérification ne peut être assimilé à une vérification de l'optimisation des ressources. L'optimisation des ressources est essentielle dans un cas comme celui-ci, où certaines personnes reçoivent des subventions. Il importe d'examiner la question sans se lancer dans une chasse aux sorcières. Je ne crois pas que la vérificatrice générale se soit lancée dans une chasse aux sorcières.

Pourquoi le projet de loi n'est-il pas assujetti aux dispositions législatives relatives à l'accès à l'information et à la surveillance du Parlement? Nous avons besoin de transparence et de reddition de comptes.

M. Goodale: Le Parlement répond à la question principale, celle qui consiste à établir s'il convient ou non d'allouer la somme de 100 millions de dollars. Du point de vue des activités, il y a reddition de comptes et transparence, à moins que vous ne teniez pour acquis que le vérificateur du secteur privé n'est pas aussi bon que la vérificatrice générale. En outre, il y a aussi un rapport annuel, des états financiers vérifiés, des évaluations des projets, une évaluation à mi-mandat, la capacité de comparaître devant des comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat et une assemblée annuelle publique. J'ai pour ma part l'impression que nous avons établi un équilibre juste entre les obligations des parlementaires et les mesures nécessaires pour permettre aux membres de la fondation de faire un bon travail.

Que l'examen soit effectué par la vérificatrice générale ou un autre comptable, les règles relatives au secret des affaires s'appliquent parce qu'un certain nombre de demandes présentées à la fondation seront en concurrence les unes avec les autres et que les responsables s'attendront à ce que l'on respecte le secret des affaires relativement aux informations fournies, ce qui n'a rien d'inusité. Les intéressés voudront éviter que les renseignements qu'ils fournissent soient communiqués à leurs concurrents. On énonce clairement ce principe dans l'accord de financement.

Le sénateur Spivak: Je suis certaine que vous savez qu'on s'inquiète de plus en plus de l'incapacité du gouvernement d'assurer une surveillance adéquate de ses dépenses aujourd'hui et que certaines personnes sont d'avis que le Parlement a, jusqu'à un certain point, perdu cette capacité.

M. Goodale: Nous nous débattons avec le fait que l'on substitue au contrôle et à la responsabilité d'un groupe, c'est-à-dire les parlementaires, le jugement professionnel et technique des membres d'un autre groupe, à savoir les personnes qui administreront la fondation. C'est au Parlement que revient le droit souverain de décider de la somme qu'il souhaite consacrer à la technologie pour le développement durable. Il a décidé d'y affecter pour le moment une somme de 100 millions de dollars.

Les 301 députés de la Chambre des communes ou les parlementaires qui siègent au Sénat sont-ils les personnes les mieux habilitées à décider des projets de développement durable

ving? We obviously need an expert group to make that decision. People like Jim Stanford, Dr. David Johnston, Dr. Alain Caillé and Mr. Ken Ogilvie are better positioned to determine how much money should be spent on clean coal, fuel cells or whatever, and Parliament will decide what the overall appropriation will be. We need the expertise from the private sector to determine which are the best projects on which to spend the $100 million to ensure that we have sustainable development technology in this country.

Senator Christensen: I believe that this is wonderful legislation and I approve of what it is trying to achieve. I am trying to find some comfort in fiscal accountability. I know that you, Mr. Minister, are just as concerned about this as we are.

Mr. Goodale: I am.

Senator Christensen: We have heard from the Auditor General. Perhaps that was our downfall. We have heard about the acceptable process for setting up the temporary holding company. We set precedents and each time we do so, it is easier to set another precedent another time. I have not heard anything about legislative authority to do that. To give the Auditor General her due, she did not say it was wrong. She said she needed to look at dates in order to make herself comfortable with the process.

We talked about the chartered accountants and I agree with you. The chartered accountants will do an audit that will be thorough and meet all of the standards required by their profession, but they are not accountable to Parliament. That is my concern. I want some comfort. Certainly, you will be reporting to Parliament by laying the reports each year before Parliament, but I am concerned about the accountability of that money within the foundation and the inability of the Auditor General to be able to follow that through. The Auditor General can only look at the accounts as they are audited by the chartered accountant company. There is nothing wrong with that, and they will do it in a pristine manner, but they are not able to go further and follow things through. I am looking for some comfort, Mr. Minister, because I think it is good legislation and I want to give it my support.

Mr. Goodale: We worked hard to ensure that there is the accountability, that there is the transparency, and that there is the full and proper reporting with respect to public money. In order to make this process transparent — and much of this is spelled out in the funding agreement which is scrutinized by the Auditor General — there is the imbedded requirement for the annual report, the imbedded requirement that there will be an audit and all the terms of that are laid out in the legislation. That audit and the annual report must be laid before Parliament. If there are Parliamentary committees that wish to pursue something further, they are entitled to do that, either through the minister or they could invite the foundation directly to appear. Indeed, you could invite the auditor of the foundation to appear if there was concern.

les plus valables? De toute évidence, nous devons confier à un groupe de spécialistes le soin de prendre de telles décisions. Des personnes comme Jim Stanford, le Dr David Johnston, le Dr Alain Caillé et M. Ken Ogilvie sont mieux en mesure de décider quelles sommes devraient être affectées au charbon épuré, aux piles à combustible et le reste, et le Parlement se chargera de décider des crédits généraux qui seront affectés. Nous devons miser sur l'expertise du secteur privé pour déterminer les meilleurs projets parmi lesquels répartir la somme de 100 millions de dollars et veiller à ce que le pays dispose d'une technologie du développement durable.

Le sénateur Christensen: Je pense qu'il s'agit d'un merveilleux projet de loi, et j'approuve l'objectif qu'il poursuit. J'essaie de trouver certaines garanties concernant la responsabilité budgétaire. Monsieur le ministre, je sais que cette question vous préoccupe tout autant que nous.

M. Goodale: C'est vrai.

Le sénateur Christensen: Nous avons entendu le témoignage de la vérificatrice générale. C'est peut-être ce qui a précipité notre chute. Nous avons entendu parler du mécanisme acceptable d'établissement de la société de portefeuille provisoire. Nous créons des précédents. Chaque fois que nous le faisons, nous facilitons l'établissement du précédent suivant. Je n'ai rien entendu au sujet de la compétence législative d'agir ainsi. Pour rendre justice à la vérificatrice générale, elle n'a pas dit que la procédure était mauvaise. Elle a dit qu'elle devait examiner les dates pour se rassurer quant à la procédure.

Nous avons discuté avec des comptables agréés, et je suis d'accord avec vous. Les comptables agréés procéderont à une évaluation exhaustive et répondant à toutes les normes de leur profession, mais ils n'auront pas de comptes à rendre au Parlement. C'est bien ce qui me préoccupe. Je veux être rassurée. Certes, vous rendrez des comptes au Parlement en déposant les rapports produits chaque année, mais je m'inquiète de la responsabilité des fonds de la fondation et de l'incapacité de la vérificatrice générale d'assurer un suivi. Cette dernière ne pourra étudier que les comptes vérifiés par le cabinet de comptables agréés. Cela n'a rien de préjudiciable, et ils effectueront leur travail de façon irréprochable, mais ils ne peuvent aller plus loin ni assurer le suivi jusqu'au bout. J'aimerais que vous me rassuriez, monsieur le ministre, parce que je suis convaincue de la qualité du projet de loi et que je veux lui accorder mon appui.

M. Goodale: Nous avons déployé des efforts considérables pour assurer la reddition de comptes, la transparence et la présentation de rapports complets et adéquats à propos des fonds publics. Pour assurer la transparence du processus — et bon nombre des modalités sont définies dans l'accord de financement examiné par la vérificatrice générale —, on a intégré l'obligation de produire un rapport annuel et de faire faire une évaluation, et les modalités sont définies dans le texte de loi. La vérification et le rapport annuel doivent être déposés devant le Parlement. Les comités parlementaires désireux de pousser l'analyse plus loin pourront le faire, par l'entremise du ministre ou de représentants de la fondation qu'ils inviteront à comparaître. Si vous aviez des inquiétudes, vous pourriez même inviter le vérificateur de la fondation à comparaître.

There is also a requirement for an annual public meeting, and for the publication of information regarding the evaluation of the results achieved and the specific proposals that have been funded. I sincerely believe we have struck the right balance. Where the money comes from, the federal treasury to Environment Canada or Natural Resources Canada, through the funding agreement to the foundation, that is all scrutinized by the Auditor General, as it ought to be. Once the money is in the hands of the foundation, we rely upon the expertise and the professionalism of the directors and the members of that organization to perform their function in a proper manner, subject to the transparency rules that I have just mentioned.

When the money crosses over to their side of the equation, it is their responsibility to perform properly and to do so in a transparent way. It is not that we are handing over $100 million and telling them to go away. We are funding the $100 million and telling them that they are to achieve certain sustainable development technology objectives with that money by using their good judgment. They must be very transparent in the way they function and in the way they make those decisions, and we require transparency because the rules are there establishing the annual report, the audit, et cetera, that I just mentioned.

It is a delicate balance, senator, and I do not pretend any administrative arrangement is perfect and beyond improvement. Quite frankly, we need to watch this as it unfolds. If problems emerge, then we must be prepared to make corrections as we go along. Nothing is ever perfect on a first attempt, but I think this is a good balance that will get us going on sustainable development as perhaps never before.

Senator Cochrane: Mr. Minister, the bill provides that, if the foundation is dissolved, any remaining funds or assets are to be distributed through those that have already received funding from this foundation. In 1997, the Canadian Foundation for Innovation was set up with a fund of $800 million. Since then, that total amount of funding has gone up to $3.1 billion. The fund set up in Bill C-4 could also increase exponentially. However, we do not have accessibility to the details of how that money is spent.

Mr. Goodale: Why not, senator?

Senator Cochrane: We do not have access to information on that. The Auditor General does not have any access as to how the money is being spent. She will only be able to see how the foundation is set up under the $100 million, but not the specific details and not the operation. She told us that.

Mr. Goodale: Why would you not be able to get that from the annual report and the report of the auditor?

Senator Cochrane: We will not get the specifics of the operations.

La fondation devra également tenir une assemblée annuelle publique et publier de l'information concernant l'évaluation des résultats obtenus et des projets précis qui ont été subventionnés. Je crois sincèrement que nous avons trouvé le juste équilibre. Quant au cheminement des capitaux, du Trésor fédéral à Environnement Canada ou à Ressources naturelles Canada, puis des ministères à la fondation, aux termes de l'accord de financement — tout cela est sujet à l'examen du Bureau du vérificateur général et c'est ainsi qu'il doit en être. Une fois l'argent entre les mains de la fondation, nous nous en remettons à l'expertise et au professionnalisme des administrateurs et des membres de l'organisme, qui s'acquitteront de leur fonction de façon adéquate, sous réserve des règles de transparence que je viens tout juste d'évoquer.

Lorsque l'argent leur parvient, c'est à eux qu'incombe la responsabilité de s'acquitter de leur tâche de façon adéquate et transparente. Nous ne nous contentons pas de leur confier une somme de 100 millions de dollars et de leur laisser carte blanche. Nous finançons le fonds de 100 millions de dollars, et nous disons aux responsables qu'ils doivent utiliser leur jugement et utiliser l'argent de manière à réaliser certains objectifs liés à la technologie du développement durable. Ils doivent agir et prendre ces décisions de façon très transparente, mais nous exigeons de la transparence en vertu des règles portant sur le rapport annuel, la vérification, etc., que j'ai déjà mentionnées.

Il s'agit d'un équilibre délicat, sénateur, et je ne prétends pas qu'un accord administratif puisse être parfait et n'exiger aucune amélioration. Franchement, nous devrons suivre l'évolution des choses. Si des problèmes se posent, nous devons être prêts à prendre les mesures correctives qui s'imposent. Rien n'est parfait la première fois, mais je pense que nous sommes parvenus à un juste équilibre et que nous réaliserons des percées sans précédent dans le domaine du développement durable.

Le sénateur Cochrane: Monsieur le ministre, le projet de loi prévoit que, en cas de dissolution de la fondation, les fonds ou les actifs restants seront répartis entre les organismes qui ont déjà reçu des fonds de la fondation. En 1997, on a constitué la Fondation canadienne pour l'innovation, dotée d'un fonds de 800 millions de dollars. Depuis, le financement total a été porté à 3,1 milliards de dollars. Le fonds constitué aux termes du projet de loi C-4 pourrait connaître lui aussi une croissance exponentielle. Cependant, nous n'avons pas accès aux détails concernant l'utilisation des fonds.

M. Goodale: Pourquoi dites-vous cela, sénateur?

Le sénateur Cochrane: Nous n'avons pas accès à de l'information à ce sujet. La vérificatrice générale n'a pas accès à l'utilisation faite des fonds. Elle pourra étudier l'établissement de la fondation avec son capital initial de 100 millions de dollars, mais elle ne pourra pas entrer dans les détails ni s'intéresser aux opérations. C'est ce qu'elle nous a dit.

M. Goodale: Qu'est-ce qui vous empêchera d'aller chercher ce genre de détails dans le rapport annuel et dans le rapport du vérificateur?

Le sénateur Cochrane: Nous n'obtiendrons pas des détails concernant les activités.

The Chairman: It should be in the annual report.

Mr. Goodale: Why would you not get the report? It will be public, audited perhaps by Deloitte and Touche. What is wrong with that?

Senator Cochrane: Should this foundation be dissolved, would these huge windfalls that are left in that account go back to the Consolidated Revenue Fund? Why must they go back to the recipients who have already received funding? They probably no longer need the funding. Why would this not go back to the Consolidated Revenue Fund?

Mr. Goodale: Senator, quite frankly, I am not trying to duck this, but that is perhaps a question more properly directed to the President of the Treasury Board. The arrangement made on winding up is completely consistent with the rules and requirements of Treasury Board procedure. That is a detailed science in Treasury Board, and that is the arrangement that Treasury Board has required.

I understand Treasury Board's rationale for the rule, that the money would not come back at the end of the day but be distributed among the worthy projects. There would be a legal interpretation, if the money did come back, that the entity was not at arm's length in the first place. I gather that is both the policy advice and the legal advice that has been provided by Treasury Board. The assumption might be that the money was really only on loan, it was passed over to that arm's length entity for a while, but when you wrap it all up at the end of the day the cash comes back. The legal interpretation is that that means the entity is not really arm's length. That, therefore, changes the whole premise upon which all of this is structured. That is the reason for the money being distributed, upon winding up, among the worthy projects rather than coming back to the Crown.

Senator Cochrane: The excess funding would go to the recipients who had already received the funding.

Mr. Goodale: The exact wording in the circumstances that you have described, senator, of winding up or liquidation, is that the moneys arising from the liquidation shall be distributed among all the eligible recipients that have received funding from the fund and that are, as of the day the distribution begins, still carrying on projects to develop and demonstrate new technologies to promote sustainable development.

There is an alternative to that, and that is distribution of the monies upon liquidation to another not-for-profit organization with similar and compatible objectives.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister, for taking this time to attend out committee.

Mr. Goodale: I thank the committee for the very close attention that you are obviously paying to this legislation. It is a priority. We have a huge need in this country to advance our ability to develop technology that pertains to sustainable development. One of the issues that preoccupies me is climate change. From Mr. Anderson's point of view, an equally compelling issue is air quality. These matters bear directly upon the quality of life of Canadians.

Le président: Ces détails devraient figurer dans le rapport annuel.

M. Goodale: Pourquoi ne pourriez-vous pas vous procurer le rapport? Il sera rendu public et vérifié peut-être par Deloitte et Touche. Qu'y a-t-il de mal à cela?

Le sénateur Cochrane: Si la fondation est dissoute, les sommes considérables qui restent dans le compte seraient-elles retournées au Trésor? Pourquoi l'argent doit-il être réparti entre les organismes qui ont déjà reçu des fonds? Ils n'en ont probablement plus besoin. Pourquoi ne pas retourner l'argent au Trésor?

M. Goodale: Je n'essaie pas d'éluder la question, sénateur, mais, franchement, vous auriez peut-être intérêt à poser la question directement à la présidence du Conseil du Trésor. L'accord conclu au cas où la fondation serait liquidée est tout à fait conforme aux règles et aux exigences de la procédure du Conseil du Trésor. Le Conseil du Trésor maîtrise cette science à la perfection, et c'est l'accord qu'il a exigé.

Je comprends comment se justifie la règle définie par le Conseil du Trésor, à savoir que l'argent sera non pas rendu, mais réparti entre les projets valables. Si l'argent était retourné, on en viendrait à la conclusion que l'organisme n'a jamais été autonome. Je crois comprendre que c'est là l'avis stratégique et l'avis juridique fourni par le Conseil du Trésor. On tiendra peut-être pour acquis que l'argent avait été prêté, et qu'il avait été confié à l'organisme autonome pour un certain temps, mais que, au moment de la liquidation, l'argent doit être rendu. Sur le plan juridique, on pourrait en venir à la conclusion que l'organisme n'est pas autonome. On modifiera donc du même coup la prémisse à partir de laquelle on a organisé tout le processus. C'est pour cette raison que, en cas de liquidation, l'argent est réparti entre les projets valables au lieu d'être retourné à la Couronne.

Le sénateur Cochrane: L'argent excédentaire irait donc aux bénéficiaires qui ont déjà reçu des fonds.

M. Goodale: Dans les cas que vous avez décrits, sénateur, c'est-à-dire la liquidation ou la dissolution, l'argent découlant de la liquidation est réparti entre les bénéficiaires admissibles qui ont reçu une aide financière de la fondation et qui, au début de la répartition, effectuent toujours des travaux en vue de la mise au point et de la mise à l'épreuve de techniques nouvelles favorisant le développement durable.

Il y a une solution de rechange, à savoir le versement des sommes découlant de la liquidation à un autre organisme sans but lucratif ayant des objectifs analogues et compatibles.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir pris le temps de comparaître devant le comité.

M. Goodale: Je remercie le comité de l'attention très étroite que, de toute évidence, il a consacrée au projet de loi. C'est une priorité. Au pays, le perfectionnement de notre capacité de mettre au point des technologies liées au développement durable fait l'objet d'un besoin criant. Le changement climatique est l'une des questions qui me préoccupent. Du point de vue de M. Anderson, la qualité de l'air est un enjeu tout aussi critique. Ces questions ont directement trait à la qualité de vie des Canadiens.

We are in a technology footrace of considerable proportions here. It is a footrace, first of all, because we need to have these technologies rapidly to deal with challenges like climate change and clean air. That is the environmental footrace. For the health, safety and environmental integrity of Canadians, it is important that we win that race.

There is another race going on and that has to do with competitiveness. I think of the report that was filed a week or 10 days ago by Vice-President Cheney and President Bush on how the Americans propose to deal with their energy challenge. If you sift through the 105 different recommendations in that report, you will find that a huge number of them relate to technology. They want to position the United States to deal with energy issues by virtue of international superiority in brain power, knowledge, science and the application of innovation.

In many ways, it will be a boon to the world if the United States makes that kind of technological investment. We are their immediate next door neighbour, as well as one of their best customers, one of their best competitors and one of their best suppliers. To maintain our competitive edge vis-à-vis Americans and others, we must insure that our technological sophistication is advancing as rapidly as that of the competition. There is urgency here.

I do not pretend that $100 million can do everything that needs to get done, but it is a good start. It will complement other initiatives we take in the program for energy research and development such as the Climate Change Action Fund, the Technology Early Action Measures, Technology Partnerships Canada, and so forth. Of that suite of initiatives, some are entirely within government; some are partly in government and partly outside; and some are at arm's length.

The challenge is to make all this fit together and to get on with it in such a way that, at the end of the day, all of us are investing more in that technology which is so crucial to our future. Passage of this bill will move us another step along a very positive road. I thank you for the conscientious attention you have paid to it.

When I say that there is a role for this committee and for your sister committee in the House of Commons in the future with respect to what this bill does, I hope you will take that invitation seriously.

I remember, in another incarnation in the other place, when I appeared before the Agriculture Committee, I was frequently asked questions about the Canadian Wheat Board. My advice to the Agriculture Committee is to call the Canadian Wheat Board; call the auditors to the Canadian Wheat Board. If there is something going on that you do not like, bring them into the room

Dans le domaine de la technologie, nous sommes engagés dans une course aux proportions considérables. C'est une course parce que, d'abord et avant tout, nous avons un besoin urgent de ces technologies pour faire face à des défis comme le changement climatique et la qualité de l'air. C'est la course dans le domaine environnemental. Il est important que nous gagnions cette course pour la santé, la sécurité et l'intégrité environnementale des Canadiens.

Une autre course est engagée, et elle a trait à la compétitivité. Je songe au rapport que le vice-président Cheney et le président Bush ont déposé il y a sept ou dix jours sur la façon dont les Américains se proposent de relever le défi de l'énergie. Si vous passez en revue les 105 recommandations différentes que comporte le rapport, vous constaterez qu'un très grand nombre d'entre elles ont trait à la technologie. Le vice-président et le président veulent que les États-Unis relèvent le défi de l'énergie au moyen d'une supériorité internationale dans les domaines des ressources intellectuelles, de la connaissance, des sciences et du recours à l'innovation.

À maints égards, ce genre d'investissement technologique de la part des États-Unis profitera au monde entier. Nous sommes leur voisin immédiat, et l'un de leurs meilleurs clients, de leurs meilleurs concurrents et de leurs meilleurs fournisseurs. Pour maintenir notre avantage concurrentiel par rapport aux Américains et d'autres, nous devons veiller à ce que nos connaissances technologiques évoluent aussi rapidement que celles de la concurrence. Il y a là une certaine urgence.

Je ne prétends pas qu'une somme de 100 millions de dollars permettra de faire tout ce qui doit être fait, mais c'est un bon point de départ. Le fonds viendra s'ajouter à d'autres initiatives que nous prenons dans le cadre du Programme de recherche et de développement énergétiques, par exemple le Fonds d'action pour le changement climatique, les Mesures d'action précoce en matière de technologie, Partenariat technologique Canada et ainsi de suite. Parmi ces initiatives, certaines relèvent entièrement du gouvernement; certaines relèvent en partie du gouvernement et en partie de l'extérieur; certaines enfin sont autonomes.

Le défi consiste à tout intégrer et à aller de l'avant de façon que, au bout du compte, nous investissions tous dans la technologie, qui est cruciale pour notre avenir. L'adoption du projet de loi nous fera franchir une étape de plus sur cette route des plus positives. Je vous remercie de l'attention consciencieuse que vous lui avez accordée.

Quand je vous dis que votre comité et votre comité frère à la Chambre des communes ont un rôle à jouer relativement au produit du projet de loi, j'espère que vous prendrez l'invitation au sérieux.

Je me souviens que, dans une des vies antérieures que j'ai eues à l'autre endroit, on m'interrogeait souvent, au comité de l'agriculture, sur la Commission canadienne du blé. Je conseillais au comité de l'agriculture de convoquer la Commission canadienne du blé ou ses vérificateurs. Si quelque chose vous déplaît, convoquez les responsables et mettez-les au défi de

and challenge them. You are the members of Parliament and you are providing a chunk of their funding. Invite them to explain themselves to you.

Once this creature is up and running and we have a sustainable development technology foundation, whether it is in a formal hearing or even in a less formal one, I invite you to stay in touch with the members of that foundation. I invite them to be forthcoming with you in answering the kinds of questions that you will have about how well they are doing their job.

The Chairman: I am sure we will.

Mr. Goodale: I find the Senate more proactive on some of these matters than some of your counterparts in the House of Commons.

Senator Spivak: We hear that quite often.

The Chairman: I would apologize for forgetting, when going through Bill C-3, to tell people that I own some shares of Cameco. I have held those shares for a long time. There was no vote on the bill today. However, I will make this fact public in the Senate chamber.

Senator Kenny: Did you send a letter to the Chairman?

The Chairman: I cannot remember if that holding is in my wife's name.

Senator Christensen: You are supposed to write a letter to the committee.

Senator Kenny: Mr. Chairman, we may require a motion to the effect that the clerk should be advised of anyone who has holdings that pertain to the draft legislation the committee is studying.

The Chairman: Does it have to be specific?

Senator Kenny: My guess is that it would not apply if it is a holding in a mutual fund, but if you have a significant holding of shares, I believe the *Rules of the Senate* state you have to declare your interest and refrain from voting. If the committee agrees, we will raise the matter in the steering committee and make a recommendation. I know other committees have adopted this transparent method, which is transparent.

The Chairman: I will write a letter.

We will now move on to our consideration of Bill C-4. One issue of concern to the committee is the validity of "parking" the money to the side, and the other is the audit. As far as parking the money to the side is concerned, I worked with the researchers and others here on a statement that I suggest we file along with our report.

Senator Kenny: Do you mean as part of our report?

The Chairman: Yes. The statement is as follows:

> The actions of the Minister of Natural Resources in creating a private sector corporation as a stand in for the Foundation now proposed in Bill C-4, and the depositing

s'expliquer. À titre de parlementaires, vous fournissez une bonne part de leur financement. Invitez-les à s'expliquer devant vous.

Une fois que la créature volera de ses propres ailes et que nous disposerons d'une fondation pour l'appui technologique au développement durable, je vous invite à demeurer en contact avec les membres de la fondation, dans le cadre d'une audience officielle ou d'une procédure moins formelle. Je les invite à répondre avec franchise aux questions que vous aurez au sujet de leur travail.

Le président: Je suis sûr que nous n'y manquerons pas.

M. Goodale: Dans certains de ces dossiers, je trouve les sénateurs plus proactifs que certains de leurs homologues de la Chambre des communes.

Le sénateur Spivak: On nous le dit assez souvent.

Le président: Je tiens à m'excuser d'avoir oublié, au moment de l'étude du projet de loi C-3, que je détiens des actions de Cameco. Je possède ces actions depuis très longtemps. Aujourd'hui, nous n'avons pas voté au sujet du projet de loi. Cependant, je ferai une déclaration publique à ce sujet au Sénat.

Le sénateur Kenny: Avez-vous fait parvenir une lettre au président?

Le président: Je n'arrive plus à me rappeler si la participation est au nom de ma femme.

Le sénateur Christensen: Vous êtes censé écrire une lettre au comité.

Le sénateur Kenny: Monsieur le président, nous devrons peut-être adopter une motion en vertu de laquelle le greffier devra être mis au courant de toute participation liée au projet de loi qu'étudie le comité.

Le président: L'avis doit-il être spécifique?

Le sénateur Kenny: Mon impression est que la mesure ne s'applique pas s'il s'agit d'une participation à un fonds commun de placement. Si, en revanche, vous détenez une participation significative sous forme d'actions, je crois que le Règlement du Sénat porte que vous devez déclarer votre participation et vous abstenir de voter. Si le comité est d'accord, nous allons soulever la question au comité de direction et formuler une recommandation. Je sais que d'autres comités ont adopté cette méthode, qui a le mérite de la transparence.

Le président: Je vais écrire une lettre.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de loi C-4. L'une des questions qui préoccupent le comité a trait à la validité de la mesure en vertu de laquelle l'argent a été mis de côté et l'autre préoccupation a trait à la vérification. En ce qui concerne la mise de côté de l'argent, j'ai travaillé avec les attachés de recherche et d'autres personnes à une déclaration que je vous propose de présenter de concert avec notre rapport.

Le sénateur Kenny: Dans le cadre de notre rapport?

Le président: Oui. La déclaration se lit comme suit:

> Les actions du ministre des Ressources naturelles, qui a créé une société privée à la place de la fondation maintenant proposée dans le projet de loi C-4, et le dépôt d'une somme

of $100 million of taxpayer's money with that corporation, without the prior approval of parliament is an affront to members of both Houses of parliament.

That is a stiff thought. The last sentence reads:

The Committee requests that the Speaker of the Senate notify the Speaker of the other place plus the Minister of Natural Resources in writing of the dismay and concern of the Senate with this circumvention of the parliamentary process.

I think that is fairly strong.

Senator Christensen: Yes, it is very strong.

Senator Banks: I approve of the tenor of it, and I think we ought not to change any of the operative words. The words "dismay" and "affront" are very appropriate. However, it should read, "the Government of Canada," not "the Minister of Natural Resources."

The Chairman: "The actions of the Government of Canada..."?

Senator Banks: Yes, this is an action of the Government of Canada, and it is wrong.

The Chairman: Do you think that is the way to do it?

Senator Kenny: A cabinet decision caused this to happen, not a ministerial action.

The Chairman: Should we say the Government of Canada? To me the government means both Houses and everything else.

Senator Banks: The government.

Senator Kenny: We are not government.

Senator Christensen: We are Parliament.

The Chairman: Are you sure we should not say cabinet?

Senator Banks: I am not sure, but I think I am right.

The Chairman: I am sure that when this goes out to the editorial papers it has to be technically correct, so that the taxi cab driver reading the comment understands what we are talking about.

Senator Banks: The minister did not do this.

The Chairman: The cabinet did it.

Senator Christensen: That is the government.

The Chairman: When you are driving a taxi and talking about the government, you are talking about actions of the Government of Canada.

Senator Spivak: They do not think the Alliance is the government.

The Chairman: I used to argue that the Opposition was part of government.

de 100 millions de dollars provenant de l'argent des contribuables auprès de cette société, sans le consentement préalable du Parlement, est un affront aux parlementaires des deux Chambres.

La réflexion est sévère. La dernière phrase se lit comme suit:

Le comité demande au président du Sénat d'informer par écrit le président de l'autre endroit et le ministre des Ressources naturelles de la consternation et de la préoccupation du Sénat à l'égard de ce contournement du processus parlementaire.

Je crois que c'est relativement fort.

Le sénateur Christensen: Oui, c'est très fort.

Le sénateur Banks: Je suis d'accord avec la teneur de la déclaration, et je pense que nous devrions ne rien changer aux mots principaux. Les mots «consternation» et «affront» sont tout à fait appropriés. Cependant, ne devrait-on pas écrire «le gouvernement du Canada» et non «le ministre des Ressources naturelles»?

Le président: «Les actions du gouvernement du Canada...»?

Le sénateur Banks: Oui, c'est une action du gouvernement du Canada, qui est dans son tort.

Le président: Croyez-vous que ce soit la façon de procéder?

Le sénateur Kenny: C'est une décision du Cabinet, et non une action ministérielle, qui est à l'origine de toute cette affaire.

Le président: Devrions-nous parler du gouvernement du Canada? À mes yeux, «gouvernement» s'entend des deux Chambres et de tout le reste.

Le sénateur Banks: Le gouvernement.

Le sénateur Kenny: Nous ne sommes pas le gouvernement.

Le sénateur Christensen: Nous sommes le Parlement.

Le président: Êtes-vous certains que nous ne devrions pas plutôt parler du Cabinet?

Le sénateur Banks: Je ne peux pas le jurer, mais je crois que j'ai raison.

Le président: Ce que je sais de façon certaine, c'est que la déclaration, lorsqu'elle se retrouvera dans les journaux, doit être techniquement correcte, de façon que le chauffeur de taxi qui lit l'article comprenne de quoi il s'agit.

Le sénateur Banks: Ce n'est pas le ministre qui a agi de la sorte.

Le président: C'est le Cabinet.

Le sénateur Christensen: C'est le gouvernement.

Le président: Si vous êtes chauffeur de taxi et que vous parlez du gouvernement, vous parlez des actions du gouvernement du Canada.

Le sénateur Spivak: Les chauffeurs de taxi ne croient pas que c'est l'Alliance qui forme le gouvernement.

Le président: J'avais pour habitude de soutenir que l'opposition faisait partie du gouvernement.

Senator Spivak: They are part of Parliament.

Senator Banks: Shall we say cabinet? It is the government.

The Chairman: I am in the hands of the committee.

Senator Banks: I do not think what they did was illegal.

The Chairman: We said that taking this action without the prior approval of Parliament is an affront.

Senator Banks: They had the prior approval of Parliament because Parliament approved $100 million. We must be careful here. We should be correct. Parliament approved this money. Parliament approved the place in which it was going to be spent.

Senator Spivak: Is that so?

Senator Banks: Yes.

Senator Kenny: No.

Senator Buchanan: I think what happens here happens all the time in government. Parliament approved an amount of money in a budget which included the $100 million. You must be careful.

Senator Banks: However, it was approved.

Senator Buchanan: In my many years in government, this has happened many times.

The Chairman: Can we say, "without the full approval of parliament is an affront to the members of both Houses..."?

Senator Spivak: I think that is better.

Senator Banks: I would rather we said something about circumventing the normal parliamentary process.

The Chairman: The second part reads:

> The Committee requests that the Speaker of the Senate notify the Speaker of the other place plus the Minister of Natural Resources in writing of the dismay and concern of the Senate with this circumvention of the parliamentary process.

Senator Buchanan: Is that something that someone made up for you?

The Chairman: I also worked on it. I am not terribly proud of it and it seems that some honourable senators are a little disturbed by it.

Senator Buchanan: The money must have been approved in Minister Martin's budget.

Senator Spivak: Is this to be part of the report?

The Chairman: This will be part of our report, yes.

Le sénateur Spivak: Elle fait partie du Parlement.

Le sénateur Banks: Devrions-nous parler du Cabinet? C'est le gouvernement.

Le président: Je m'en remets à la volonté du comité.

Le sénateur Banks: Je ne crois pas que ce qu'a fait le gouvernement était illégal.

Le président: Ce que nous avons dit, c'est que l'action qui a été entreprise sans le consentement préalable du Parlement constitue un affront.

Le sénateur Banks: Le gouvernement avait l'approbation préalable du Parlement parce que ce dernier a approuvé le montant de 100 millions de dollars. Ici, nous devons faire preuve de prudence. Nous ne devons pas nous tromper. Le Parlement a approuvé le montant. Le Parlement a approuvé le poste budgétaire auquel il allait être affecté.

Le sénateur Spivak: C'est vrai?

Le sénateur Banks: Oui.

Le sénateur Kenny: Non.

Le sénateur Buchanan: Le problème auquel nous sommes ici confrontés se pose sans cesse au gouvernement. Le Parlement a approuvé une somme dans un budget dont faisait partie le montant de 100 millions de dollars. Il faut être prudent.

Le sénateur Banks: Cependant, la somme a été approuvée.

Le sénateur Buchanan: J'ai passé de nombreuses années au gouvernement, et ce genre de situation s'est présentée à de multiples reprises.

Le président: Pourrions-nous dire: «sans le consentement plein et entier du Parlement est un affront aux parlementaires des deux Chambres»?

Le sénateur Spivak: Je crois que c'est mieux.

Le sénateur Banks: Pour ma part, je préférerais que nous disions quelque chose au sujet du contournement de la procédure parlementaire normale.

Le président: La deuxième partie se lit comme suit:

> Le comité demande au Président du Sénat d'informer par écrit le président de l'autre endroit et le ministre des Ressources naturelles de la consternation et de la préoccupation du Sénat à l'égard de ce contournement du processus parlementaire.

Le sénateur Buchanan: A-t-on préparé ce texte pour vous?

Le président: J'y ai aussi travaillé. Je n'en suis pas terriblement fier, et j'ai l'impression qu'il gêne un peu certains honorables sénateurs.

Le sénateur Buchanan: L'argent doit avoir été approuvé dans le budget du ministre Martin.

Le sénateur Spivak: La déclaration fera partie du rapport?

Le président: Oui, elle fera partie du rapport.

Senator Buchanan: Do you not think we should first find out if it was approved as an amount of money included in the budget?

The Chairman: It was not approved, otherwise he would have said that. He took the $100 million.

Senator Buchanan: We heard him say it was approved.

The Chairman: But not a specific amount of $100 million. That is what piqued my interest. I found that out by accident. Jim Stanford, who was the chairman, told me this. It is not a question of appropriating money. It is a question of setting up a private corporation where they park the money. That was not made clear in Parliament. They approved the budget, but they did not specifically have $100 million for this.

Senator Buchanan: Are you saying Parliament did not approve a specific $100 million?

Senator Spivak: For a holding company.

Senator Kenny: Chairman, I would suggest that this is not the right place to draft this. Can we deal with the bill and then you and the clerk, with legal counsel, can come back with the report.

The Chairman: The clerk, legal counsel and I have already looked at this one. It may not have much time. Parliament is expected to adjourn next week.

Senator Kenny: I presume you can have a draft to us by tomorrow.

Senator Banks: Have you already talked with legal counsel?

The Chairman: It would be best to deal with the researcher, not legal counsel. Mr. Audcent cannot do something for us in a day.

Senator Kenny: I am sure he would come now if you asked him.

The Chairman: We will make a note of the things that bother you and we will try to prepare another one and get it to you. We all agree that we want to slap his wrist, but we want to be accurate in what we say, though.

Senator Spivak: We just want to check the facts.

The Chairman: We want to know if Parliament voted this.

Senator Cochrane: Perhaps we should consult an expert.

Senator Kenny: If we are going to continue this conversation, Mr. Chairman, perhaps we should proceed *in camera*?

The Chairman: We will continue *in camera*.

Le sénateur Buchanan: Ne pensez-vous pas que nous devrions d'abord vérifier si l'allocation a été approuvée à titre de montant inclus dans le budget?

Le président: Elle ne l'a pas été, sinon il l'aurait dit. Il a pris le montant de 100 millions de dollars.

Le sénateur Buchanan: Il nous a dit que le montant avait été approuvé.

Le président: L'approbation n'a pas porté sur un montant précis de 100 millions de dollars. C'est ce qui a piqué mon intérêt. Je l'ai découvert par accident. C'est Jim Stanford, qui était le président, qui me l'a dit. La question n'a pas trait à l'affectation de l'argent. Le problème tient plutôt à l'établissement d'une société privée où l'argent a été parqué. On ne l'a pas dit clairement au Parlement. Le Parlement a approuvé le budget, mais pas spécifiquement un montant de 100 millions de dollars à cette fin.

Le sénateur Buchanan: Êtes-vous en train de nous dire que le Parlement n'a pas approuvé un montant spécifique de 100 millions de dollars?

Le sénateur Spivak: Pour une société de portefeuille.

Le sénateur Kenny: Monsieur le président, je suis d'avis que l'endroit est mal choisi pour rédiger la déclaration. Pouvons-nous nous occuper du projet de loi, après quoi le greffier et vous, avec le conseiller juridique, pourrez revenir sur le rapport avant de nous le présenter.

Le président: Le greffier, le conseiller juridique et moi avons déjà examiné la question. Nous n'avons peut-être pas beaucoup de temps. On s'attend à ce que le Parlement ajourne ses travaux la semaine prochaine.

Le sénateur Kenny: Je suppose que vous pourriez nous soumettre une nouvelle version demain.

Le sénateur Banks: Avez-vous déjà discuté avec le conseiller juridique?

Le président: Il vaudrait mieux travailler avec l'attaché de recherche et non le conseiller juridique. M. Audcent ne peut rien faire pour nous en un jour.

Le sénateur Kenny: Je suis sûr qu'il pourrait venir maintenant si vous le lui demandiez.

Le président: Nous allons dresser la liste des aspects qui vous préoccupent, et nous allons tenter de préparer une autre version et de vous la soumettre. Nous sommes tous d'accord pour dire que nous voulons le semoncer, tout en étant exacts dans ce que nous disons.

Le sénateur Spivak: Nous voulons simplement vérifier les faits.

Le président: Nous voulons savoir si le Parlement a voté cela.

Le sénateur Cochrane: Peut-être devrions-nous consulter un spécialiste.

Le sénateur Kenny: Si nous allons poursuivre la conversation, monsieur le président, peut-être devrions-nous procéder à huis clos?

Le président: Nous allons poursuivre à huis clos.

The committee continued *in camera*.

The committee resumed in public.

The Chairman: Is it agreed that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-4?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title stand?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clauses 2 to 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clauses 9 to 24 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clauses 25 to 34 carry?

Senator Cochrane: I move:

That Bill C-4, in Clause 32, be amended by replacing lines 36 to 47 on page 17 and lines 1 to 3 on page 18 with the following:

"liquidation shall be paid to the Receiver General."

The Chairman: Are there any other comments?

There being none, shall the amendment carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: The amendment is not carried.

Shall clause 32 carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Cochrane: I should like to move an amendment to clause 30. I move:

That Bill C-4, in Clause 30, be amended by replacing lines 41 and 42 on page 16 with the following:

"(*c*) a detailed statement of eligible projects for which funding was provided and of the extent to which these projects may lead to measurable gains in respect to air quality and sustainable development,"

The Chairman: Is there any discussion?

Senator Spivak: Would you like to explain?

Senator Cochrane: I want accountability. I want detailed auditing and accounting for each project.

The Chairman: Shall the amendment carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: The amendment does not carry.

Shall clause 30 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clauses 25 to 29 carry?

La séance se poursuit à huis clos.

La séance publique reprend.

Le président: Les sénateurs sont-ils d'accord pour que le comité passe à l'étude article par article du projet de loi C-4?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Les articles deux à huit sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président: Les articles 9 à 24 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président: Les articles 25 à 34 sont-ils adoptés?

Le sénateur Cochrane: Je propose:

Que le projet de loi C-4 à l'article 32, soit modifié par substitution, aux lignes 36 à 47, à la page 17, de ce qui suit:

«le fruit de la liquidation est versé au Receveur général».

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires?

Il n'y a pas d'autres commentaires. L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: L'amendement est rejeté.

L'article 32 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Cochrane: Je propose un amendement à l'article 30. Je propose:

Que le projet de loi C-4, à l'article 30, soit modifié par substitution aux lignes 42 et 43, à la page 16, de ce qui suit:

«*c*) un état détaillé des projets admissibles auxquels des sommes ont été octroyées et de la mesure dans laquelle ces projets ont procuré des gains mesurables en ce qui concerne la qualité de l'air et le développement durable;»

Le président: Des commentaires?

Le sénateur Spivak: Pourriez-vous expliquer?

Le sénateur Cochrane: Je tiens à la reddition de comptes. Je tiens à ce que chaque projet fasse l'objet d'une vérification et d'une reddition de comptes détaillées.

Le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: L'amendement est rejeté.

L'article 30 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Les articles 25 à 29 sont-ils adoptés?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 31 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 33 carry?

Senator Cochrane: I move:

> That Bill C-4 be amended by adding after line 6 on page 18 the following new clause:
>
> "33.1 For the purposes of the *Access to Information Act*, the Foundation is deemed to be a government institution within the meaning of section 3 of that Act."

That would force the foundation to be subject to the Access to Information Act.

The Chairman: Is it not through the audit?

Senator Cochrane: No, it is not.

Senator Banks: We heard from the minister. This is the case that applies to the Canadian Foundation for Innovation as well, which now has billions of dollars. There are trade secrets that are, by definition, part of that information which cannot and must not be subject to the Access to Information Act. Are you comfortable with having that in this bill?

Senator Cochrane: No.

Senator Spivak: I want to point out that the Access to Information Act already includes all of that. I have dealt with the Access to Information Act before. You do not have to worry about that because it is covered. The government has every right to say that something is commercial, and then not allow that access.

Senator Banks: Where in this bill does it say that the act is not subject to the Access to Information Act?

Senator Cochrane: It does not say that. That is the problem.

Senator Banks: If it is silent, then it is.

Senator Spivak: What does it say about that in the parliamentary report?

The Chairman: I am under the impression that Senator Banks is correct. If you want to except something from the Access to Information Act, you must state that.

Senator Spivak: It is silent.

The Chairman: Shall the amendment to clause 33 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: The amendment does not carry.

Shall clause 33 as it stands carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 34 carry?

Hon. Senators: Agreed.

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 31 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 33 est-il adopté?

Le sénateur Cochrane: Je propose:

> Que l'article C-4 soit modifié par l'ajout, après la ligne sept, à la page 18, de la nouvelle disposition suivante:
>
> «33.1 Aux fins de la *Loi sur l'accès à l'information*, la Fondation est considérée comme une institution fédérale au sens de l'article 3 de cette loi.»

Ainsi, la fondation serait visée par la Loi sur l'accès à l'information.

Le président: Cela ne passe-t-il pas par la vérification?

Le sénateur Cochrane: Non.

Le sénateur Banks: Nous avons entendu le ministre. La même situation s'applique à la Fondation canadienne pour l'innovation, qui administre désormais des milliards de dollars. On a ici affaire à des secrets commerciaux qui, par définition, comptent parmi les informations qui ne peuvent pas et ne doivent pas être sujettes à la Loi sur l'accès à l'information. La présence de la disposition dans le projet de loi ne vous pose pas de problème?

Le sénateur Cochrane: Non.

Le sénateur Spivak: Je tiens à souligner que la Loi sur l'accès à l'information prévoit déjà ce genre de situation. J'ai déjà eu affaire à la Loi sur l'accès à l'information. Ne vous préoccupez pas de cette question, qui est déjà visée. Le gouvernement a tout à fait le droit de déclarer que telle ou telle information est visée par la règle du secret commercial et de refuser de la communiquer.

Le sénateur Banks: À quel endroit dans le projet de loi précise-t-on que la Loi sur l'accès à l'information ne s'applique pas?

Le sénateur Cochrane: Nulle part. C'est là le problème.

Le sénateur Banks: Si rien n'est dit dans le projet de loi, la loi s'applique.

Le sénateur Spivak: Que dit-on à ce sujet dans le rapport parlementaire?

Le président: J'ai l'impression que le sénateur Banks a vu juste. Si on veut exempter une chose de la Loi sur l'accès à l'information, on doit l'affirmer explicitement.

Le sénateur Spivak: Il n'y a rien de la sorte dans le projet de loi.

Le président: L'amendement de l'article 33 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: L'amendement est rejeté.

L'article 33 est-il adopté sans modification?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 34 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

The Chairman: Shall clauses 35 to 40 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that I shall report the bill as adopted with observations to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Kenny: Do the observations need to be read into the record now?

The Chairman: No.

The committee adjourned.

Le président: Les articles 35 à 40 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Puis-je faire rapport au Sénat et déclarer que le projet de loi a été adopté avec certaines observations?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Kenny: Les observations doivent-elles être lues maintenant aux fins du compte rendu?

Le président: Non.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid Post payé
Lettermail Poste–lettre
03159442
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

APPEARING—COMPARAÎT

The Honourable Ralph E. Goodale, P.C., M.P., Minister of Natural Resources and Minister responsible for the Canadian Wheat Board.

L'honorable Ralph E. Goodale, c.p., député, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

WITNESSES—TÉMOINS

Officials from Natural Resources Canada:

Graham R. Campbell, Director General, Office of Energy Research and Development;

Peter A. Brown, Director, Uranium and Radioactive Waste Division;

Don Cunningham, Economist, Economic and Fiscal Analysis Division, Energy Policy Branch;

Anne-Marie Fortin, Legal Counsel, Legal Services.

Hauts fonctionnaires de Ressources Naturelles Canada:

Graham R. Campbell, directeur général, Bureau de recherche-développement énergétique;

Peter A. Brown, directeur, Division de l'uranium et des déchets radioactifs;

Don Cunningham, économiste, Division de l'analyse économique et fiscale, Direction de la politique énergétique;

Anne-Marie Fortin, conseillère juridique, Services juridiques.

Available from:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9